

Formation initiale des bibliothécaires d'Etat

## **Construire un partenariat entre le SCD de l'Université d'Angers et les CDI de lycées : étude de faisabilité**

### ***Dossier d'aide à la décision***

**PUAUD Maud**

Sous la direction de Thierry Ermakoff

Tuteur pédagogique, ENSSIB

et de Nadine Kiker,

Correspondante d'établissement

Conservatrice, SCD de l'Université d'Angers



## **Remerciements**

*Merci à toute l'équipe de direction du SCD d'Angers et à tous les membres du personnel pour leur aide, leur disponibilité et le temps qu'ils ont accepté de consacrer à mes multiples questions lors de la réalisation de ce projet. Je remercie tout particulièrement Nadine Kiker, avec qui j'ai pu échanger régulièrement et de manière fructueuse sur l'évolution du « projet CDI » ; Olivier Tacheau, pour son suivi et ses idées ; Daniel Bourrion, Céline Chauveau, Nicolas Alarcon et Nathalie Clot pour les renseignements précieux qu'ils m'ont fourni.*

*Je remercie également mon tuteur, Thierry Ermakoff, pour son écoute attentive et sa disponibilité.*

*Merci également à Sylvie Verebes, de l'Université d'Artois, et Charles Pucheu-Planté, de l'Université d'Evry Val d'Essonne, pour leurs réponses très précises concernant les actions de partenariat menées dans leurs établissements.*

*Je remercie également Daniel Renoult, doyen de l'Inspection Générale des Bibliothèques, pour m'avoir fait parvenir une étude non publiée à ce jour sur le rôle de la documentation dans la liaison lycée-université, qui m'a été très utile dans ma réflexion.*

**Résumé : La nécessité d'une meilleure transition entre le lycée et l'université apparaît comme un objectif prioritaire dans les discours institutionnels ou politiques autour de l'éducation. L'accès à la documentation et la formation à l'information constituent un axe essentiel de la mise en place d'une plus grande continuité entre l'enseignement secondaire et supérieur. Dans cette optique, le SCD d'Angers cherche donc à instaurer des partenariats avec les acteurs de la documentation dans les lycées : les enseignants-documentalistes. L'objet de cette étude est d'étudier la faisabilité de différentes options de partenariat, en fonction des moyens mais aussi des besoins de chaque acteur. Il conviendra donc de tenir compte du contexte local et des publics visés afin de définir le cadre du partenariat et les actions qui peuvent être mises en place.**

*Descripteurs : Bibliothèques et écoles -- France*

*Bibliothèques d'écoles secondaires*

*Élèves du secondaire -- Initiation à la bibliothèque*

*Relations école-collectivité*

***Abstract : The necessity of a better transition between high school and university appears as a priority in the institutional or political speeches around the education. Access to documentation and information literacy training is an essential axis of the implementation of a best continuity between the upper and secondary education. In this optics, the SCD of Angers tries to establish partnerships with the actors of the documentation in high schools : school librarians. The objective of this work is to study the feasibility of various options of partnership, according to means but also needs of every partner. It will be important to account local context and publics to define the framework of the partnership and actions which can be organized.***

*Keywords : Libraries and schools  
High school libraries -- France  
Library orientation for high school students  
Community and school*



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :  
Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France  
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal  
à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Table des matières

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<b>PARTIE 1 : CONTEXTE DU PROJET.....</b>	<b>11</b>
I. LE SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS.....	11
1. <i>Organisation et fonctionnement général.....</i>	<i>11</i>
A. Le Service Commun de Documentation au sein de l'Université d'Angers.....	11
B. Ressources humaines.....	11
C. Moyens financiers.....	12
2. <i>L'offre de ressources et de services.....</i>	<i>12</i>
A. Public et fréquentation.....	12
B. Collections et ressources numériques.....	13
C. Tour d'horizon de l'offre de services.....	13
3. <i>Evolutions en cours et futures.....</i>	<i>14</i>
II. LES RELATIONS AVEC LES CDI DES LYCÉES : ÉTAT DES LIEUX.....	14
1. <i>Le partenariat SCD/CDI : un « parent pauvre » de la coopération en BU.....</i>	<i>14</i>
2. <i>Analyse de l'existant au SCD d'Angers.....</i>	<i>15</i>
3. <i>Objectifs et enjeux d'un partenariat SCD/CDI.....</i>	<i>16</i>
<b>PARTIE 2 : PRÉALABLES À LA MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT.....</b>	<b>19</b>
I. ANALYSE DES PUBLICS ET DE LEURS BESOINS.....	19
1. <i>Connaître le public des CDI.....</i>	<i>19</i>
A. Les publics des CDI et leurs pratiques documentaires.....	19
B. La formation à l'information au lycée.....	20
C. Un public peu préparé à l'université.....	22
2. <i>Le CDI : quels besoins ?.....</i>	<i>23</i>
A. La situation actuelle des CDI.....	23
B. Besoins en terme de formation à la recherche documentaire.....	24
C. Besoins en terme d'offre de ressources et de services.....	25
II. QUEL CADRE POUR LE PARTENARIAT ?.....	25
1. <i>La nécessité d'une formalisation.....</i>	<i>25</i>
A. Etablir une convention.....	25
B. Quelle place pour chacun ?.....	26
C. Formaliser les échanges et la communication.....	26
D. S'inscrire dans un cadre plus large.....	26
2. <i>Un cadre souple.....</i>	<i>27</i>
A. S'adapter aux besoins de chacun : un kit à géométrie variable.....	27
B. Laisser une place aux adaptations éventuelles.....	28
<b>PARTIE 3 : QUELLES ACTIONS POSSIBLES ?.....</b>	<b>29</b>
I. MENER UN PARTENARIAT DOCUMENTAIRE AVEC LES CDI DES LYCÉES : SITUATIONS EXTÉRIEURES.....	29
1. <i>« Ambition d'enseignement supérieur » au SCD d'Evry Val d'Essonne.....</i>	<i>29</i>
A. Un programme commun à toute l'université : « Ambition d'enseignement supérieur ».....	29
B. Les actions entreprises.....	29
C. Le cadre du partenariat.....	30
D. Bilan.....	31
2. <i>Le partenariat documentaire avec les lycées au SCD de l'Université d'Artois.....</i>	<i>32</i>

A. Une politique volontariste d'égalité des chances de l'Université.....	32
B. Les actions entreprises.....	32
C. Le cadre du partenariat.....	33
D. Bilan.....	33
II. ACTIONS POSSIBLES AU SCD D'ANGERS.....	33
1. <i>Axe 1 : former les futurs étudiants</i> .....	34
A. Sensibilisation et découverte de la documentation à l'Université.....	34
1. Un scénario a minima : des visites de classes.....	34
2. Scénario plus ambitieux : un plan de communication global en direction des lycées.....	35
B. Des séances de formation à la recherche documentaire.....	35
1. Scénario de prise en charge de la formation par la BU.....	35
2. Scénario du transfert de compétences aux documentalistes.....	36
2. <i>Axe 2 : élargir l'offre de ressources et de services</i> .....	37
A. Un accès aux fonds de la BU .....	37
1. Scénario a minima : du prêt documentaire sur le modèle des BDP.....	37
2. Scénario ambitieux : faire des CDI partenaires une sorte de « bibliothèque associée ».....	39
B. Ressources électroniques.....	41
1. Scénario a minima : un accès aux ressources électroniques au sein de la BU.....	41
2. Scénario ambitieux : un accès distant aux ressources électroniques .....	42
C. Autres services .....	42
1. L'accès physique.....	42
2. Services de renseignements.....	43
3. Projets communs.....	43
3. <i>Synthèse</i> .....	43
A. La formation à l'information.....	44
B. Elargissement de l'offre de ressources et de services.....	45
1. Accès aux fonds de la BU.....	45
2. Accès aux ressources électroniques.....	45
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>47</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE-WEBOGRAPHIE.....</b>	<b>49</b>
CONNAISSANCE DES PARTENAIRES POTENTIELS.....	49
- <i>L'Université et le SCD d'Angers</i> .....	49
- <i>Lycées, lycéens et CDI</i> .....	49
LES PARTENARIATS EN BIBLIOTHÈQUE.....	50
LA TRANSITION LYCÉE-UNIVERSITÉ.....	50
PRATIQUES DOCUMENTAIRES ET COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES.....	52
<b>TABLE DES ANNEXES.....</b>	<b>53</b>
<b>INDEX.....</b>	<b>59</b>

# Introduction

---

En 1985, le taux de bacheliers d'une classe d'âge ne dépassait pas 30 % : aujourd'hui, cette proportion a doublé, passant en 20 ans à environ 63%<sup>1</sup>. Un éventail de plus en plus large de la population est susceptible d'entrer à l'université. Dans ce contexte de massification de l'accès à l'enseignement supérieur, la question de la transition lycée-université devient alors primordiale, face aux chiffres d'échec dans l'enseignement supérieur et plus particulièrement en première année : « Cet échec prend racine au lycée qui doit mieux préparer ses élèves à réussir dans l'enseignement supérieur. »<sup>2</sup>

L'importance de la liaison lycée-université est, depuis longtemps, soulignée dans le discours institutionnel et politique et dans les débats éducatifs : ce n'est pas une problématique nouvelle. L'accès à la documentation et la capacité à maîtriser l'information sont essentielles dans le cursus scolaire des élèves et futurs étudiants. Il s'agit de préparer les futurs lycéens à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, notamment au niveau des méthodes de recherche documentaire autonome.

Mais cette nécessaire continuité apparaît, en pratique, comme peu réalisée. Le lycée et l'université demeurent, à tous points de vue, et en particulier au niveau documentaire, deux mondes très différents. CDI<sup>3</sup> et SCD<sup>4</sup> travaillent peu ensemble, alors qu'ils semblent pourtant poursuivre les mêmes missions. Le passage du CDI à la BU s'effectue aujourd'hui sans préparation particulière. De même, les premières recherches menées dans le cadre de ce projet professionnel personnel ont souligné le fait que le thème de la transition entre bibliothèques scolaires et bibliothèques universitaires a été peu étudié, et n'a pas donné lieu à beaucoup de publications : preuve, s'il en est, que les actions de partenariat documentaire<sup>5</sup> entre les CDI des lycées et les SCD des universités ne sont pas légion.

Le SCD de l'Université d'Angers met, depuis plusieurs années, l'accent sur la formation documentaire. L'accompagnement des étudiants dans l'appréhension des ressources, des espaces et des services de la bibliothèque est une cible prioritaire du projet d'établissement 2008-2011. Dès lors, la question de la coopération avec les lycées se pose tout naturellement : mieux former les étudiants à l'utilisation de la bibliothèque universitaire, c'est aussi amorcer une familiarisation et une acculturation plus précoce, dès le lycée. La réflexion sur une coopération du SCD avec les CDI des lycées est issue de ce contexte particulier. Nous chercherons donc à définir dans quel cadre et par quelles actions pourrait se développer un tel partenariat.

Après une analyse du contexte particulier du projet au sein du SCD d'Angers et de ses enjeux spécifiques, nous tenterons de définir plus précisément le cadre du partenariat, en partant d'une analyse des besoins des publics lycéens. Enfin, en nous basant sur des actions de

---

<sup>1</sup> SAUTORY, Olivia. « La démocratisation de l'enseignement supérieur : évolution comparée des caractéristiques sociodémographiques des bacheliers et des étudiants ». *Education & formations*, n°74, avril 2007, p.49-64.

<sup>2</sup> MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE. *Rentrée scolaire 2008 : conférence de presse*, 28 août 2008, Paris [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.education.gouv.fr/cid22138/rentree-scolaire-2008-conference-de-presse.html>>

<sup>3</sup> Centre de Documentation et d'information

<sup>4</sup> Service Commun de Documentation

<sup>5</sup> Le partenariat définissant l'association d'institutions en vue de mener une action commune, selon le Petit Robert.

collaboration avec les lycées menées dans d'autres SCD, nous chercherons à évaluer quelles sont les actions réalisables au SCD d'Angers.

# Partie 1 : Contexte du projet

---

## I. LE SERVICE COMMUN DE DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

### 1. Organisation et fonctionnement général

#### A. Le Service Commun de Documentation au sein de l'Université d'Angers

L'Université d'Angers, qui date de 1971, est composée de trois campus situés à Angers (Belle-Beille, St Serge, Santé), d'une antenne à Cholet et d'un site à Saumur. Elle accueille 17 919 étudiants (dont 3454 nouveaux bacheliers, primo-entrants)<sup>6</sup> dans 8 composantes : l'UFR Droit, économie et gestion, l'UFR Lettres, langues et sciences humaines, l'UFR Sciences, l'UFR Sciences médicales, l'UFR Sciences pharmaceutiques et ingénierie de la santé, l'IMIS-ESTHUA (Institut de Maintenance Immobilière et Sécurité - Etudes Supérieures de Tourisme et d'Hôtellerie de l'Université d'Angers), l'ISTIA (Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur d'Angers), et l'IUT (Institut Universitaire de Technologie).

Le Service Commun de la Documentation de l'Université d'Angers existe depuis 1991. Il est réparti sur trois sites : la bibliothèque de Lettres et Sciences, sur le site de Belle Beille, à la périphérie de la ville, ouverte depuis 1989 ; la bibliothèque Saint-Serge, construite en centre-ville en 1998, en charge des sections Droit, Sciences Economiques et Gestion, et la bibliothèque Montéclair, pour le campus Santé, installée à proximité du Centre Hospitalier Universitaire depuis le début des années 1990.

La Bibliothèque de Belle Beille occupe une superficie de 8700 m<sup>2</sup>, propose 1027 places assises, et est en charge des disciplines suivantes : Histoire-Géographie, Langues et Civilisations, Lettres et Arts, Psychologie, Physique, Chimie, Mathématiques, Technologies, Sciences du vivant et Géosciences, Informatique. La première partie de la bibliothèque, construite en 1989, a été ensuite étendue en 1994.

La Bibliothèque de Saint-Serge propose 2500 m<sup>2</sup> et 350 places assises dédiés au Droit, à l'Economie et à la Gestion.

La Bibliothèque de Montéclair, pour le Pôle Santé, offre aux étudiants de médecine et pharmacie 1150 m<sup>2</sup> de superficie et 93 places assises.

---

<sup>6</sup>Chiffres sur l'année 2008-2009

## B. Ressources humaines

Le SCD dispose de 52 personnels titulaires, répartis de la manière suivante :

	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Filière BIB	8	16	21	45
Filière ASU		2	4	6
Filière IRTF			1	1
<b>Total</b>	8	18	26	52

Le décompte réel en équivalents temps plein se monte à 43,1 ETP. Pour compenser ce déficit de postes, le SCD a eu recours sur l'année 2008/2009 à 11 contractuels ainsi que 11 moniteurs étudiants, correspondant à 9,2 ETP.

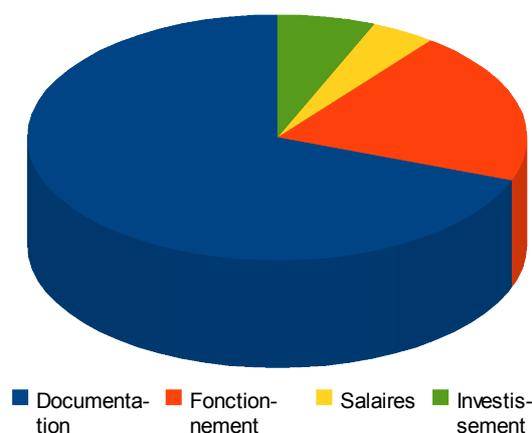
Le SCD est dirigé par Olivier Tacheau, secondé par une équipe de direction de 7 personnes, qui réunit deux responsables de sites et des postes transversaux, communs aux trois sites.

## C. Moyens financiers

Le compte total des recettes pour le SCD d'Angers s'élève, pour l'année 2008-2009, à 1 446 342,71 €. La dotation ministérielle (999 414 €) et les droits d'inscription (335 521 €) constituent les parts les plus importantes des recettes.

Pour ce qui est des dépenses, la plus grande part est consacrée à la documentation :

Documentation	1 133 336,58 €
Fonctionnement	329 913,77 €
Salaires	67 717,97 €
Investissement	103 433,77 €
<b>Total</b>	<b>1 634 401,33 €</b>



## 2. L'offre de ressources et de services

### A. Public et fréquentation

Le public desservi par le SCD de l'Université d'Angers est essentiellement universitaire : étudiants, enseignants-chercheurs... Cependant, le SCD accueille également des lecteurs autorisés divers (extérieurs, étudiants IUFM...). Le SCD a ainsi comptabilisé 12635 inscrits<sup>7</sup> en 2008-2009.

<sup>7</sup> UNIVERSITÉ D'ANGERS. Service commun de la Documentation. *Rapport d'activité 2008-2009*, [en ligne]. Disponible sur : < [http://bu.univ-angers.fr/index.php?S\\_file=config/html/rapports\\_chiffres.php](http://bu.univ-angers.fr/index.php?S_file=config/html/rapports_chiffres.php)> Consulté le 25 septembre 2009

La fréquentation physique des bibliothèques du SCD a été de 865 668 visites sur l'année 2008. Suite à la mise en place de l'outil Google Analytics sur les outils en ligne du SCD, la fréquentation virtuelle a également pu être évaluée, mais seulement du 28/09/2008 au 31/12/2008 : 92 992 visites virtuelles, par le biais du catalogue en ligne, du blog de la bibliothèque universitaire ou du site web de la BU, ont été comptabilisées.

Quant à la circulation des ouvrages de la bibliothèque, 230 850 emprunts ont été réalisés en 2008.

## B. Collections et ressources numériques

Le SCD propose, sur ses trois bibliothèques universitaires, un total de 358 750 titres, sur des supports variés : livres, thèses, mémoires, cartes, DVD, BD, documents audio, CD-roms. Certains titres étant acquis en multi-exemplaires, afin de faire face à la demande des étudiants, le nombre d'unités documentaires est donc bien supérieur : 464 670 documents en 2008.<sup>8</sup> Les collections répondent aux besoins documentaires des étudiants sur les nombreux cursus proposés à l'Université d'Angers.

En 2008, le SCD a consacré 1 133 336,58 € à la documentation. La répartition par support est la suivante : 38 % pour les livres, 16 % pour les périodiques, 42% pour la documentation électronique, 2% pour les archives et 2% pour les DVD. La répartition par discipline est globalement équilibrée : 28 % pour les lettres et sciences humaines, 26% pour le droit, 24% pour la santé et 21% pour les sciences.

Une partie importante du budget du SCD est consacrée aux ressources électroniques qui représentent 42 % du budget documentaire global. Après un basculement vers le *tout-numérique* de toutes ses revues papier qui pouvaient l'être depuis 2005, le SCD, sur le plan financier, applique une limite 50/50 pour déterminer l'équilibre entre documentation papier (livres et revues) et documentation électronique (bases de données et revues en ligne).

## C. Tour d'horizon de l'offre de services

Hormis son offre de collections papier et numériques, le SCD d'Angers propose bien évidemment les services classiques communs à toute bibliothèque universitaire : un service de renseignements sur place, assuré par le bureau de renseignements ; un service de Prêt entre Bibliothèques ; des formations en direction des usagers (2288 étudiants formés en 2008, soit 13,54 % des étudiants). Son catalogue informatisé est disponible en ligne, sur le site de la bibliothèque universitaire, avec de nombreuses fonctionnalités : recherche documentaire, avec des rebonds possibles, réservation et prolongation d'un document en ligne. La consultation des ressources électroniques est également possible via le portail de la bibliothèque universitaire.

Mais le SCD a aussi mis en place une série de services innovants en direction des usagers.

Le SCD offre ainsi une programmation culturelle via la « Galerie 5 », espace d'exposition qui se trouve au cœur de la bibliothèque universitaire Belle Beille, avec un rythme de 5 expositions par an.

Le SCD propose également le prêt de différents outils : livrels pré-chargés et prêt d'ordinateurs portables. Ce dernier se fait selon deux modalités : le prêt court (sur la journée) et le prêt long, pour au moins un an. Le prêt long, sur critères sociaux, est réalisé avec le concours des assistantes sociales qui déterminent seules les conditions d'attribution des

<sup>8</sup> Voir *Annexe 2 : Collections du SCD d'Angers*

machines. Le SCD assure l'intermédiation et la formation des bénéficiaires, qui disposent ainsi gratuitement d'un outil de travail onéreux pour certains.

L'année 2008-2009 a également connu la mise en place d'un service de renseignements à distance, par chat ou par mail : Ubib.fr, lancé en février 2009 et géré conjointement par 7 universités du Grand Ouest.

Un autre service innovant mis en place pendant l'année scolaire 2008-2009 est le blog de la bibliothèque universitaire, accessible également par le biais du site du SCD, qui permet, par des billets réguliers, d'informer les usagers sur toutes les actualités relatives aux bibliothèques universitaires du SCD, et de mettre en avant certains documents.

### **3. Evolutions en cours et futures**

Le SCD d'Angers se trouve actuellement dans une période d'importantes mutations, qui sont amenées à modifier le fonctionnement et l'organisation du SCD.

La bibliothèque Belle Beille a connu un réaménagement complet en 2008-2009. Un espace découverte commun a été créé à l'entrée de la bibliothèque (DVD, BD, revues généralistes, presse quotidienne, parc informatique de 36 ordinateurs). Les espaces documentaires ont été réaffectés en fonction des usages et des effectifs étudiants desservis. Deux salles de formation ont été créées, pouvant fonctionner en espace de libre accès à l'outil informatique le reste du temps. Enfin, le réaménagement s'est doublé de la création d'un zonage des espaces bien lisible, pour combattre le bruit, problème soulevé par l'enquête de satisfaction Libqual+ réalisée en 2008.

Un autre chantier physique de taille est l'extension de la bibliothèque Saint-Serge, qui doit intégrer la bibliothèque Montclair, dont le site va fermer. Ces travaux importants, commencés en septembre 2008, devraient se terminer vers avril 2010 pour donner naissance à une nouvelle structure de 5000 m<sup>2</sup>. Ce chantier important se double d'autres projets actuellement en cours sur le site de la bibliothèque Saint-Serge, notamment l'installation de la technologie RFID.

Une réflexion importante sur l'ergonomie du catalogue et la localisation en ligne des documents de la BU d'Angers, qui devrait se poursuivre en 2009-2010, a été amorcée en 2008-2009.

Enfin, un des derniers changements en cours, et non des moindres, au SCD d'Angers, est l'élargissement des horaires d'ouverture, mis en place dès la rentrée 2009, avec une ouverture de 8h30 jusqu'à 20h du lundi au jeudi (jusqu'à 18h le vendredi et le samedi) et une ouverture jusqu'à 22h, uniquement sur la bibliothèque Saint Serge et sur 24 semaines (celles qui constituent les pics de fréquentation de la bibliothèque).

## **II. LES RELATIONS AVEC LES CDI DES LYCÉES : ÉTAT DES LIEUX**

### **1. Le partenariat SCD/CDI : un « parent pauvre » de la coopération en BU**

Comme le précise une étude menée conjointement par l'Inspection Générale des Bibliothèques et l'Inspection Générale de l'Education Nationale sur l'accès et la formation à la documentation du lycée à l'Université<sup>9</sup>, « la réussite des études supérieures se prépare dès le

<sup>9</sup> DURPAIRE, Jean-Louis, et RENOULT, Daniel. *L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures*. N°2009-024. Paris : Ministère de l'Education Nationale, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, mars 2009, 62 p.

lycée. Elle passe par l'acquisition de méthodes de travail et notamment par une formation spécifique à la recherche d'information. La prise en compte de cette dimension par les lycées et les universités et également au plan national paraît nettement insuffisante ».

En effet, la recherche d'informations concernant les partenariats documentaires, en France, entre les lycées et les universités, fait apparaître un constat peu brillant : il existe aujourd'hui très peu d'universités qui s'investissent réellement dans un projet de continuité lycée-université dans le domaine de la formation à l'information. Les actions entreprises se limitent bien souvent à des visites rapides de la bibliothèque universitaire par les lycéens de terminale dans le cadre général d'une journée « Portes Ouvertes » de l'Université, qui ne permet pas de mettre en valeur tous les enjeux de la formation documentaire à l'université.

Si certaines universités ont commencé à mettre en place des opérations de partenariat documentaire entre le SCD et les lycées, ces actions restent encore expérimentales : il semble difficile d'instaurer un partenariat « massif ».

D'autre part, les lycées ne sont pas forcément toujours prêts à mettre en place un véritable partenariat avec l'université. Est-ce la crainte d'une certaine ingérence et de voir le CDI concurrencé ou même remplacé par la bibliothèque universitaire, dans un contexte de suppressions de postes dans l'Education Nationale ? C'est en effet une réflexion que j'ai pu entendre lors d'une prise de contact avec une documentaliste. Il s'agit d'influencer la prise en compte de la liaison secondaire-supérieur et de faire prendre conscience de la nécessité de « l'alphabétisation documentaire » sans faire ingérence dans le fonctionnement des établissements.

Le passage du CDI à la bibliothèque universitaire s'opère donc sans transition, et sans avoir été préparé en amont par un travail commun. On constate une rupture entre ces deux lieux de documentation, qui partagent pourtant des objectifs communs de médiation dans l'accès à l'information. Les enseignants-documentalistes de lycées et les bibliothécaires universitaires se fréquentent peu, ne mènent pas véritablement de travail mutualisé. Cette absence de communication peut aussi s'expliquer, en partie, par une différence de statut : les « professeurs-documentalistes » sont assimilés au corps enseignant et suivent la formation initiale du CAPES de documentation, contrairement au personnel des bibliothèques universitaires. L'absence de réseau préétabli entre documentalistes et bibliothécaires universitaires ne facilite donc pas la transition lycée-université.

Ainsi, il existe un véritable hiatus au niveau documentaire entre les CDI des lycées et les bibliothèques universitaires, alors que la nécessité d'une continuité dans la formation à l'information est un facteur essentiel de la réussite des étudiants dans leurs études supérieures.

## 2. Analyse de l'existant au SCD d'Angers

Afin de penser une politique de partenariat constructive entre les CDI des lycées environnants et le SCD de l'Université d'Angers, il était indispensable de réaliser un état des lieux des relations entretenues avec les enseignants-documentalistes des lycées et des actions entreprises au SCD d'Angers en direction des lycées. L'année 2008-2009 a été l'occasion de plusieurs expérimentations et prises de contact en vue d'un partenariat plus soutenu à la rentrée 2009.

Le SCD d'Angers accueille, pour des visites, scolaires et lycéens depuis 2007. Ils ont été 344 à visiter les bibliothèques durant l'année civile 2008, ce chiffre ayant été plus que multiplié

par 4 dans le seul premier semestre 2009. En effet, le 3 avril 2009, 1750 lycéens ont été accueillis à l'université, avec des visites libres ou en groupe sur des créneaux réservés, de la bibliothèque universitaire, pour une grande partie d'entre eux, avec des bibliothécaires pour les guider. Ceux qui n'ont pu avoir accès à la bibliothèque universitaire ont eu droit à une vidéo de présentation des ressources et services de la bibliothèque universitaire.

Mais au-delà des traditionnelles visites, le SCD d'Angers a également concrétisé un peu plus, en 2008-2009, son projet d'ouverture en direction des lycées. Quelques séances de formations ponctuelles ont été organisées, à la demande des lycées. Ainsi, le 16 mars 2009, le SCD a proposé, sur le site de Montéclair, une formation à la demande d'un enseignant d'un lycée privé de Loire-Atlantique, le lycée Saint-Joseph : visite rapide de la bibliothèque universitaire, séance de recherche documentaire sur le catalogue du SCD, présentation des bases de données médicales sur le thème des maladies génétiques, et début d'un travail sur documents ont constitué les différentes étapes de cette formation. De même, le 31 mars, une classe de Terminale du lycée Bergson a pu visiter le site de Belle Beille et bénéficier d'une formation à la recherche documentaire, sur la demande d'une enseignante.

Cependant, ces actions sont restées ponctuelles et ont été davantage conçues comme des expérimentations, au coup par coup. Il reste à construire un cadre et une politique formalisée pour ces actions. Le SCD a donc rencontré à plusieurs reprises le groupe technique académique de documentation pour échanger autour des représentations et des besoins de chacun. Cela a débouché sur des contacts avec plusieurs lycées angevins intéressés afin de construire ensemble des actions de coopération documentaire dès la rentrée 2009. Il s'agit des lycées de l'agglomération les plus importants en terme de taille, et accueillant tous des classes préparatoires post-baccalauréat : le lycée Chevroliier (2000 élèves) le lycée Bergson et le lycée Du Bellay (1200 élèves chacun).

Je détaillerai les projets esquissés cette année avec ces trois lycées lors de l'analyse des scénarii possibles au SCD d'Angers, car la concertation entamée cette année a déjà permis d'entrevoir les forces et les faiblesses de certaines hypothèses de travail.

### **3. Objectifs et enjeux d'un partenariat SCD/CDI**

Ainsi, les pratiques documentaires entre le CDI et la bibliothèque universitaire doivent se penser dans une nécessaire continuité.

Les missions de ces deux lieux de documentation sont en effet très proches : ils poursuivent tous deux des objectifs communs de médiation entre les ressources documentaires et le public, de formation et d'information du public. Cette nécessité de coopération est abordée dans les textes définissant les missions mêmes des deux structures. La circulaire n°86-123 du 13 mars 1986, qui définit les missions des documentalistes, précise que « le documentaliste-bibliothécaire participe à l'ouverture de l'établissement », et que cela passe par la collaboration avec d'autres centres de documentation ou bibliothèques. La coopération avec d'autres bibliothèques ou organismes documentaires, qui concourent aux mêmes objectifs, est également clairement citée dans les missions des SCD <sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Décret n°85-694 du 4 juillet 1985 sur les services de la documentation des établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation nationale.* Journal Officiel du 11 juillet 1985[en ligne]. Disponible sur : < [http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=9936CF232F58483CE6C72EDF32024089.tpdjo14v\\_3?cidTexte=LEGITEXT000006065073&dateTexte=vig](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?jsessionid=9936CF232F58483CE6C72EDF32024089.tpdjo14v_3?cidTexte=LEGITEXT000006065073&dateTexte=vig)> Consulté le 25 septembre 2009

La nécessité d'une coopération entre les CDI des lycées et les SCD des universités s'inscrit aussi dans une série de décisions politiques récentes. Ainsi, le plan ministériel « Réussir en Licence », mis en place en 2008, se donne pour objectif de lutter contre l'échec à l'entrée dans l'enseignement supérieur en réduisant de moitié en 5 ans le taux d'échec en première année universitaire (actuellement de 50 %). La réalisation de cet objectif passe nécessairement par un travail en commun avec l'enseignement secondaire, afin de sensibiliser les futurs étudiants à l'importance de la maîtrise de l'information dans la réussite des études supérieures : « le lycée est une étape vers la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Il faut que le lycée s'adapte à cette évolution : tout au long de sa scolarité, le lycéen doit pouvoir se préparer à devenir étudiant, en développant le travail personnel autonome, la capacité de recherche documentaire et la maîtrise du travail en groupe»<sup>11</sup>.

Enfin, et plus généralement, l'« information literacy » fait partie des priorités politiques internationales, européennes et françaises, ce qui donne tout son sens à une collaboration accrue entre le lycée et l'université dans le domaine de la maîtrise de l'information et des compétences documentaires. En 1989, l'expression « Information Literacy » a été définie par l'American Library Association : « Être compétent dans l'usage de l'information signifie que l'on sait reconnaître quand émerge un besoin d'information et que l'on est capable de trouver l'information adéquate, ainsi que de l'évaluer et de l'exploiter »<sup>12</sup>. Ainsi, en France, les programmes scolaires comportent désormais un volet documentaire. Il est défini par le socle commun, disposition majeure de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École<sup>13</sup>, qui constitue la référence pour la rédaction des programmes d'enseignement de l'école et du collège. Dans les sept compétences fondamentales qui y sont identifiées, on trouve notamment « la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication<sup>14</sup>. », que tout élève doit pouvoir acquérir progressivement tout au long de la scolarité obligatoire.

La maîtrise de l'information est donc bien une clé indispensable à la réussite personnelle et professionnelle, et le rôle de l'enseignement à tous les niveaux est d'aider les élèves à acquérir ces compétences. Or, pour atteindre une réelle efficacité dans la transmission des compétences informationnelles, il est indispensable de mettre en place une collaboration, un travail en commun entre chaque niveau de la scolarité des élèves pour assurer une continuité entre les apprentissages.

C'est bien l'objectif que se fixe le projet de partenariat entre le SCD de l'Université d'Angers et les CDI des lycées : favoriser la cohérence des acquisitions dans la formation à l'information. Cependant, la mise en place d'actions concrètes nécessite une analyse préalable des besoins et la concertation des deux partenaires pour construire un cadre de projet solide et viable.

<sup>11</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Rentrée scolaire 2008 : conférence de presse, op.cit.*

<sup>12</sup> AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION (1989). *Presidential Commission on Information Literacy Final Report*. Chicago : ALA [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ala.org/ala/mgrps/divs/acrl/publications/whitepapers/presidential.cfm>> Consulté le 25 septembre 2009

<sup>13</sup> MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au Socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'Éducation*. Journal Officiel n° 159 du 12 juillet 2006, [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000818367&dateTexte=>> Consulté le 25 septembre 2009

<sup>14</sup> *Ibid.*

## Partie 2 : Préalables à la mise en place d'un partenariat

---

### I. ANALYSE DES PUBLICS ET DE LEURS BESOINS

#### 1. Connaître le public des CDI

##### A. Les publics des CDI et leurs pratiques documentaires

Le public des CDI est plus varié et hétérogène qu'il n'y paraît. En effet, le périmètre-cible des CDI est assez large : il regroupe les lycéens de différentes filières générales ou professionnelles mais aussi, dans les lycées de taille importantes, les élèves de classes post-baccalauréat (BTS, CPGE). Ces publics n'ont donc pas tous les mêmes compétences en ce qui concerne la recherche d'information : leurs acquis peuvent également varier en fonction de leur parcours scolaire, de leur milieu socio-culturel... Les CDI des lycées s'adressent à des publics, pluriels, et cette hétérogénéité est à prendre en compte lorsque l'on tente de dresser une typologie des publics qui fréquentent le CDI.

Il faut également garder à l'esprit le fait que, en dehors des heures de présentation du CDI en début d'année scolaire, le passage au CDI n'est pas obligatoire pendant l'année. Il est donc le fait d'élèves volontaires ou qui s'y rendent dans le cadre d'un cours. Le public du CDI n'est donc pas forcément représentatif de la communauté lycéenne. Il existe en effet des obstacles divers à la fréquentation de cet espace. Selon l'établissement, le contexte socio-culturel, l'incitation des enseignants à fréquenter le lieu, l'organisation de l'espace du CDI, les modalités d'accès, le/la documentaliste lui-même, le taux de fréquentation peut être très différent d'un établissement à un autre.

Quelles sont alors les pratiques documentaires de ces lycéens ? Que font-ils, ou ne font-ils pas, au CDI (et en dehors) ?

Selon les documentalistes rencontrées dans le cadre de prises de contact avec des lycées intéressés par le partenariat, le premier réflexe des lycéens, lors d'une recherche documentaire, est de se tourner vers la recherche sur Internet, et dans l'immense majorité des cas, via un seul moteur de recherche : Google. Ceci est confirmé par une enquête citée dans la revue *La lettre des CDI* de mars/avril 2007, menée par une stagiaire en licence option documentation, Tia Thomas, dans un lycée de l'Est Parisien à public plutôt favorisé. « Lors d'une recherche d'information, le premier réflexe de 60% des élèves est de chercher sur Internet, 13% vont vers une encyclopédie et seulement 12% consultent BCDI pour un accès livresque. L'encyclopédie, principalement, (39%) et BCDI (18,44%) remportent plus de succès lorsqu'il s'agit de l'approfondissement d'une thématique. »<sup>15</sup> Les élèves, pourtant

<sup>15</sup> MORIZIO, Claude, Culture numérique et pratiques informationnelles des jeunes in *La Lettre des CDI, Bulletin des documentalistes de l'académie de Paris*, mars/avril 2007, n°59-60, p 14-15.

conscients du manque de fiabilité des pages web par rapport aux documents du CDI, privilégient pourtant le web pour son aspect facile (63%), direct (66%) et rapide (91%).

Mais quelles sont les méthodes adoptées par les lycéens pour la recherche d'informations sur Internet ? Ils ne semblent pas s'être appropriés un véritable langage informatique, comme l'explique Claude Morizio<sup>16</sup> : « On a constaté que très peu de jeunes s'interrogent sur les formulations à employer pour lancer une recherche. Même au lycée, on les surprend à poser leur requête en langage naturel, attendant qu'un algorithme perfectionné la traduise et la décode pour eux. Beaucoup, comme d'ailleurs les utilisateurs adultes, ne dépassent pas la première page affichée à l'écran. » Un rapport publié en janvier 2008 par University College London<sup>17</sup> sur les comportements des futurs chercheurs (ceux de la « génération Google », nés après 1993) confirme ces nouvelles pratiques adoptées par les jeunes usagers pour la recherche et la lecture en ligne. Les jeunes internautes maîtrisent mal leurs besoins en information, interrogent les moteurs en langage courant, peinent à établir une stratégie de recherche. D'autre part, ils ont tendance à ne parcourir qu'une partie infime des documents consultés, et passent autant de temps à leur recherche qu'à la consultation effective du document. Cette consultation consiste plutôt en une « photographie » des éléments clés : (titre, résumé, informations visuellement mises en relief) plutôt qu'en une lecture linéaire. Cependant, cette rapidité n'est pas forcément synonyme de pertinence : le rapport souligne en effet une absence d'évaluation des informations trouvées, la présence des mots de la recherche dans le corps du document suffisant pour eux à donner une pertinence au document. Ce manque d'évaluation se double d'un usage assez fréquent du « copier-coller » des recherches sur le web, facilité par l'outil informatique.

Les jeunes usagers sont considérés comme des « digital natives », qui « vivent désormais dans un contexte où les écrans tiennent une place considérable dans leurs pratiques de loisir, leurs discussions et, de manière générale, dans leur environnement familial, amical ou scolaire. »<sup>18</sup>. Mais maîtrisent-ils pour autant ces outils complexes et leurs enjeux ? L'école les aide-t-elle à acquérir les compétences nécessaires à la maîtrise de ces flux d'informations ?

## **B. La formation à l'information au lycée**

Le système éducatif français a longtemps privilégié le cours magistral au détriment de la recherche documentaire en autonomie, qui est une pratique récente. Comme nous l'avons vu, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École insiste sur la maîtrise des techniques de l'information et de la communication.

Il existe plusieurs dispositifs qui nécessitent une recherche d'informations de la part des élèves et donc le recours au fonds documentaire et à ses ressources en ligne : le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel en lycée professionnel, les travaux personnels (TPE) encadrés en lycée, l'ECJS (l'éducation civique juridique et sociale) pour tous de la seconde à la Terminale. Ces dispositifs institutionnels se doublent d'exposés ou de recherches thématiques donnés par les enseignants, qui conduisent les élèves à mener des recherches documentaires. Afin de préciser les modalités de formation à l'information au lycée, je

<sup>16</sup> *Op.cit.*

<sup>17</sup>CENTRE FOR INFORMATION BEHAVIOUR AND THE EVALUATION OF RESEARCH (CIBER) AT UNIVERSITY COLLEGE LONDON (UCL). *Information Behaviour of the Researcher of the Future : a Ciber Briefing Paper*, 11 janvier 2008, 35 p [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ucl.ac.uk/slais/research/ciber/downloads/ggexecutive.pdf>> Consulté le 25 septembre 2009

cité par : TOUITOU, Cécile, Les nouveaux usages des générations internet, *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2008, n° 4, p. 67-70 [en ligne]. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/>>

<sup>18</sup> HERSENT, Jean-François, « Les pratiques culturelles adolescentes : France, début du troisième millénaire », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, n° 3, p. 12-21 [en ligne]. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-03-0012-002>>

m'appuierai sur l'étude menée conjointement par l'IGEN et l'IGB, intitulée : « L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures » qui s'appuie sur des visites effectuées dans plusieurs lycées.

Même si l'intégration des compétences documentaires et de la formation à la documentation est effective au lycée, elle reste trop souvent discontinuë et peu structurée. L'étude signale ainsi que tous les lycées visités proposent des formations minimales mais systématiques à la méthodologie de l'information et de la documentation en Seconde, mais que l'ampleur de cet enseignement est très dépendant du projet d'établissement et de la motivation de l'équipe pédagogique à cet égard. L'initiation se porte sur la recherche dans les rayons du CDI et sur la recherche sur Internet, et est parfois renforcée par des exercices, exposés ou recherches donnés par les enseignants, qui permettent aux élèves de mettre en pratique leurs apprentissages informationnels.

De la Seconde à la Terminale, un travail sur la formation à l'information est mené par les enseignants et les documentalistes, dans le cadre de l'ECJS, afin d'initier les lycéens à une certaine distance critique par rapport aux informations recueillies, notamment sur Internet. Il s'agit d'amener les élèves au « doute documentaire »<sup>19</sup>, qui leur permet de réfléchir sur la validité de l'information, et au-delà, de se poser en citoyen éclairé et documenté, à même de mieux comprendre les enjeux de notre société.

En classe de Première, les TPE (Travaux Pratiques Encadrés) permettent de mettre en action les démarches d'information et de travail autonome, et sont l'occasion d'une nouvelle intervention des documentalistes dans la formation des élèves. Les TPE sont toujours en vigueur au lycée, mais ont bien changé de forme depuis leur mise en place. Au départ introduits en Terminale, les TPE ont été transférés à la classe de Première et ont vu leur durée réduite à la moitié de l'année scolaire. Si le documentaliste est toujours informé ou consulté sur les sujets choisis, il n'est pas nécessairement directement impliqué dans la prise en charge des TPE, celle-ci étant assurée par les enseignants. Il occupe plutôt un rôle de conseil méthodologique et d'accueil, et facilite le travail des enseignants par une veille informationnelle. Cependant, le rapport relève la saturation de l'espace du CDI par les travaux liés aux TPE dans certains lycées, ce que j'ai pu voir confirmer par les documentalistes que j'ai pu rencontrer. Les TPE ne sont pas les seules actions de formation à la recherche documentaire en Première : les programmes de ST2S préconisent des activités interdisciplinaires (AID), qui en appellent aussi à des procédures de recherche autonome.

En Terminale, la formation documentaire semble paradoxalement un point faible, alors qu'elle se situe au seuil de l'entrée à l'université. Les enseignements, centrés sur la réussite du baccalauréat, laissent peu de place à l'apprentissage d'un travail en autonomie. Si l'on retrouve les compétences informationnelles dans les objectifs des professeurs disciplinaires (vérifier l'information, lui donner du sens), l'implication directe du professeur-documentaliste est bien moindre qu'en Seconde, et la préoccupation de formation à l'information est très variable selon les disciplines et les enseignants. En outre, il n'existe en Terminale aucun dispositif particulier, comme les TPE, qui permettrait de développer cette formation à la recherche documentaire.

De la Seconde à la Terminale, la formation à la recherche documentaire autonome semble donc aller en déclinant, alors même qu'elle devrait s'intensifier dans l'optique d'une poursuite d'études supérieures.

<sup>19</sup> DUPLESSIS, Pascal. Les compétences en information-documentation à l'entrée à l'université [en ligne], in *De la culture informationnelle aux compétences documentaires des élèves*, colloque du Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, Pôle EVS, 29 mai 2009, Blois . Disponible sur : <<http://www.slideshare.net/cddp37/duplessis-colloque2009>>

Un autre dispositif visant à développer chez les élèves les compétences informationnelles est la mise en place du B2i, depuis 2000 et obligatoire depuis 2006 : entamé au collège, il se poursuit au lycée, et devrait entrer dans les épreuves du baccalauréat prochainement<sup>20</sup>. Le « Brevet informatique internet » atteste de l'acquisition d'un ensemble de compétences dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. Cependant, ce n'est pas le seul documentaliste qui est en charge de la validation du B2i : tous les enseignants de l'équipe pédagogique ont vocation à valider les items des feuilles de position.

Il n'existe pas non plus, dans le cadre du B2i, de volume horaire spécifiquement consacré à l'enseignement des techniques documentaires, mais seulement des situations d'apprentissage ponctuelles. La formation à l'information doit se faire de manière trans-disciplinaire : mais concrètement, est-il possible pour un enseignant, pris par des programmes souvent chargés (en particulier au lycée), de consacrer du temps à l'observation et à l'évaluation de chaque élève ? Si l'idée d'un brevet validant la maîtrise des techniques informationnelles est indispensable pour la formation à l'information dans le secondaire, on se rend compte que les modalités de mise en place de ce brevet sont encore floues.

Ainsi, la formation à l'information reste encore discontinue au lycée. Les lycéens sortant de Terminale sont donc peu préparés à l'université en terme de recherche documentaire autonome.

### **C. Un public peu préparé à l'université**

Les étudiants arrivant en 1<sup>ère</sup> année de Licence semblent en effet peu familiers des exigences de la recherche documentaire à l'Université. Les causes de ce hiatus entre le lycée et l'université sont nombreuses. Le lycée et l'université apparaissent comme deux mondes très différents, notamment au niveau documentaire. D'ailleurs, les espaces de documentation y portent deux noms différents : « Centre de documentation et d'information » au lycée, « bibliothèque universitaire » à l'université. On peut donc s'interroger sur le lien que font les lycéens entre les deux structures. Le contraste apparaît également au niveau spatial, entre le CDI aux dimensions circonscrites et le vaste espace de la bibliothèque universitaire.

L'accompagnement est également différent : les lectures se font le plus souvent par prescription, l'espace est surtout dédié aux travaux encadrés, et le documentaliste joue un véritable rôle de proximité, de par son double statut (enseignant et documentaliste). Au contraire, la bibliothèque universitaire fonctionne sur le libre accès et l'autonomie, et la recherche documentaire nécessite souvent une recherche individuelle préalable. Le personnel de la bibliothèque est disponible pour l'aide à la recherche, mais ne joue pas ce rôle de prescription que détenait le professeur-documentaliste. Les lycéens ne sont donc pas vraiment préparés à une pratique documentaire totalement autonome.

D'autre part, les outils utilisés au CDI et à la bibliothèque universitaire ne sont pas les mêmes. Ainsi, dans une majorité de CDI, le catalogue est géré grâce au logiciel BCDI, qui n'est pas du tout utilisé dans les bibliothèques universitaires, car il ne correspond pas aux besoins spécifiques de ces dernières. Les élèves de lycée sont donc formés à un logiciel de recherche documentaire qu'ils n'utiliseront plus dans la suite de leurs études. D'autre part, les bibliothèques universitaires proposent des outils plus nombreux et plus pointus que les CDI de lycées, pour répondre aux besoins spécifiques de leur public, auxquels les lycéens n'ont pas été initiés. De même, les bases de données en ligne, qui constituent une part importante de la

<sup>20</sup>MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Circulaire n°2005-135 du 9 septembre 2005*. Bulletin officiel n° 34 du 22 septembre 2005, [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/34/MENT0501853C.htm>> Consulté le 25 septembre 2009

documentation universitaire, ne sont pas du tout utilisées en lycée : d'une part, parce que le niveau d'information qu'elles proposent est souvent trop élevé pour des lycéens ; d'autre part, parce que ces bases de données sont onéreuses et dépassent de loin le budget des CDI.

Plus généralement, l'analyse faite par Alain Coulon dans *Le métier d'étudiant* semble toujours d'actualité : ce qui rend la transition entre le lycée et l'université difficile, c'est avant tout la nécessité, pour les jeunes entrants à l'université, d'appréhender des codes nouveaux, d'autant plus ardu à acquérir qu'ils sont implicites. C'est ce qu'Alain Coulon appelle les « processus d'affiliation », qui déterminent la réussite des étudiants arrivant à l'université. Il s'agit de « savoir identifier le travail non demandé explicitement, savoir le reconnaître et savoir quand on l'a accompli. Pour réussir, il faut comprendre les codes du travail intellectuel cristallisés dans un ensemble de règles souvent informelles et implicites [...]»<sup>21</sup>. Or, « l'usage compétent d'une bibliothèque universitaire est une manifestation de l'affiliation intellectuelle »<sup>22</sup> : il faut savoir activer les principes élémentaires de la recherche documentaire de façon autonome et individualisée. L'acquisition de ces codes nouveaux semble difficile pour des étudiants de première année qui se voient déjà confrontés à des modifications importantes, des règles et des organisations plus nombreuses et plus complexes.

## 2. Le CDI : quels besoins ?

### A. La situation actuelle des CDI

Les activités et ressources proposées par les CDI vont s'articuler autour des quatre missions principales évoquées dans la circulaire n°86-123 du 13 mars 1986. Il est bien évidemment difficile de présenter un panorama homogène de la situation actuelle des CDI, qui varie beaucoup selon la taille du lycée, l'implication de la direction et de l'équipe enseignante dans la documentation, l'environnement proche, voire même parfois la personnalité du documentaliste. Cependant, certains points semblent récurrents et méritent d'être soulignés.

En ce qui concerne « l'initiation et la formation des élèves à la recherche documentaire », celle-ci est souvent énoncée comme un objectif prioritaire<sup>23</sup>. Ces activités documentaires restent cependant ponctuelles. Il n'y a pas de mise en place d'un apprentissage uniforme et systématique pour l'acquisition des compétences documentaires. D'autre part, si la dimension de formation à l'information reste une priorité, elle se heurte à des difficultés pratiques. Les documentalistes rencontrés déplorent souvent un manque d'espace pour accueillir les élèves, avec un CDI régulièrement saturé, en particulier lors des périodes de mise en œuvre des TPE. Le manque de moyens humains a aussi été souligné, ce qui se traduit parfois par un manque de temps à consacrer à la formation documentaire. En effet, les dernières années ont connu des suppressions importantes de postes : en 5 ans, on a assisté à une disparition quasi-totale des personnels contractuels affectés au CDI. « Alors que les aides-éducateurs étaient répartis selon des missions diversifiées entre CDI et vie scolaire, les assistants d'éducation sont aujourd'hui exclusivement du côté de la vie scolaire », d'où « une diminution de l'amplitude d'ouverture du CDI dans beaucoup de lycées »<sup>24</sup>.

Le « lien entre l'offre de ressources et de services du CDI et les activités pédagogiques de l'établissement » reste un souci constant dans les lycées. La plupart du temps, le

<sup>21</sup>COULON, Alain, *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*, Paris : Économica, Anthropos, 2005, p. 211

<sup>22</sup> Ibid., p. 216

<sup>23</sup> DURPAIRE, Jean-Louis, et RENOULT, Daniel. *op. cit.*, p 49.

<sup>24</sup> Ibid.

documentaliste travaille en étroite collaboration avec les enseignants, et ceux-ci n'hésitent pas à s'appuyer sur les compétences du personnel du CDI en matière de recherche documentaire. La collaboration avec les autres enseignants peut se mettre en place grâce, notamment, aux dispositifs définis au plan national, comme les TPE, qui ont contribué à une meilleure intégration des activités de recherche aux parcours disciplinaires. Cependant, toutes les disciplines n'affichent pas le même niveau de préoccupation, et s'il est des enseignants qui ont régulièrement recours au CDI, d'autres l'utilisent peu.

La « participation à l'ouverture de l'établissement sur l'extérieur » consiste à faire connaître, à l'extérieur, l'établissement scolaire et à l'ouvrir sur l'environnement local et régional, voire national et international. Cela passe notamment par des relations avec d'autres centres de documentation et bibliothèques, associations, entreprises, par la participation à des manifestations ayant trait au livre et à la lecture. Cette mission est diversement mise en œuvre selon les CDI, mais dans ceux avec lesquels j'ai pu prendre contact, la motivation pour ouvrir le CDI sur l'extérieur n'était pas feinte : participation au Goncourt des lycéens, partenariat avec la bibliothèque municipale... Cependant, le manque de moyens peut parfois constituer un frein : il est difficile d'organiser un événement sans financement spécifique.

Enfin, au niveau de la « gestion des ressources documentaires papier et multimédia », le fossé séparant les CDI des bibliothèques universitaires est assez important. Le fonds varie beaucoup selon les lycées. Il est centré sur les besoins des lycéens : manuels scolaires et ouvrages au programme, documentation sur l'orientation... La lecture de loisir n'est pas oubliée (romans, BD). Cependant, le désherbage des collections est souvent laissé de côté : par manque de temps, mais aussi, les budgets d'acquisition étant limités, peut-être par crainte de « vider les rayonnages ». De plus, toujours en raison de leurs budgets limités, les CDI ne peuvent se permettre d'acquérir des ouvrages pour un usage ponctuel ou limité : ils sont obligés de centrer leurs acquisitions sur l'essentiel, ce qui va servir au plus grand nombre. Ainsi, la documentation nécessaire aux élèves pour traiter les thèmes de TPE ne peut pas toujours faire l'objet d'acquisitions par le CDI. En ce qui concerne les ressources multimédia, tous les CDI disposent d'un accès internet et de plusieurs PC, le nombre de postes disponibles variant cependant d'un établissement à l'autre. En revanche, les CDI ne disposent pas vraiment de ressources électroniques (accès à des bases de données ou périodiques en ligne) alors qu'une base d'articles de presse en texte intégral, par exemple, pourrait rendre des services utiles au public lycéen. Le nombre d'outils utilisés au lycée est donc assez faible. D'autre part, le catalogue du CDI ne fonctionne pas forcément en réseau ; souvent, il n'est pas accessible sur d'autres postes que ceux situés à l'intérieur du CDI. Il n'existe pas d'accès en ligne ni d'accès distant. Cela creuse le retard pris par les CDI par rapport aux bibliothèques universitaires qui ont toutes des catalogues accessibles par Internet. Pourtant, des outils existent : des éditeurs proposent un module qui permet l'accès au catalogue en ligne et l'hébergement des bases, mais cela ne semble pas une priorité pour les enseignants-documentalistes. De plus, rares sont les établissements qui offrent un portail documentaire spécifique via un ENT, par exemple. Le CDI dispose simplement d'une ou plusieurs pages sur le site du lycée, où il présente ses activités, quelques nouveautés, parfois une revue de presse. Dans le meilleur des cas ces pages web proposent des liens vers des sites utiles.

Nous avons identifié certains points de faiblesse des CDI, par manque de moyens humains ou financiers : dès lors, comment penser un partenariat avec le SCD qui puisse permettre aux CDI de se développer sur ces points ?

## **B. Besoins en terme de formation à la recherche documentaire**

Si les documentalistes sont très impliqués dans la formation à l'information, ils ne disposent pas toujours des outils, du temps (pour former et se former) ou de l'espace suffisants pour la mener à bien dans des conditions optimales. Le projet de partenariat doit donc prendre en compte ces manques afin de proposer aux CDI des lycées une aide dans l'acquisition des compétences de recherche autonome, en vue de la transition avec l'université. Cela peut passer par une aide logistique : mise à disposition de salles de formation équipées, accès distant à certains outils. Le partenariat peut également se traduire par une formation commune des personnels des SCD et des CDI à certains outils, ou tout du moins à un transfert de compétences en direction des documentalistes.

Les besoins en terme de formation documentaire, dans le cadre d'un partenariat, doivent donc se penser autant au niveau des outils, des moyens, que des compétences spécifiques.

## **C. Besoins en terme d'offre de ressources et de services**

L'objectif d'un partenariat entre les CDI des lycées et les bibliothèques universitaires serait également de proposer aux élèves certaines ressources ou services que le CDI n'est pas en mesure de leur offrir actuellement, dans une optique de complémentarité avec les ressources et services proposés par le CDI de leur lycée.

Ainsi, l'analyse précédente fait apparaître un besoin de recours à une documentation ponctuelle, par exemple dans le cadre des TPE, qui ne peut aujourd'hui être acquise par les CDI en raison de leur budget limité. En ce qui concerne les ressources électroniques (base de données, revues en ligne), les CDI ne disposent, là encore, ni du budget ni du poids suffisant face aux éditeurs pour les acquérir. Le partenariat entre le SCD et les CDI doit donc envisager un élargissement des ressources documentaires disponibles, qui peut se traduire selon de multiples modalités : prêt, co-financement de documentation...

Le développement de l'offre de services, dans tous ses aspects, doit également être pensée dans le cadre du partenariat. On peut ainsi envisager un accès aux services de renseignements proposés par les bibliothèques universitaires, le prêt ou le co-financement de matériel informatique pour les CDI, l'organisation conjointe d'évènements ou de manifestations autour de la documentation...

Un partenariat entre les CDI des lycées et le SCD doit ainsi envisager l'objectif d'une offre accrue de services et de ressources en direction des lycéens. Quant aux modalités pratiques de ces actions, nous les développerons dans la troisième partie.

# **II. QUEL CADRE POUR LE PARTENARIAT ?**

## **1. La nécessité d'une formalisation**

Si les modalités adoptées par le partenariat peuvent être très ouvertes, la nécessité d'une formalisation et d'un cadrage précis du projet s'impose néanmoins.

### **A. Etablir une convention**

La convention marque ainsi une étape importante de la coopération. Il importe que les partenaires négocient ensemble un document écrit qui précisera les objectifs, les conditions

générales, le cadre du projet et ses modalités pratiques, ainsi que les obligations de chaque contractant.

Une telle démarche de contractualisation est importante, même si le partenariat est conçu comme plutôt souple. Elle est en général un gage d'efficacité, de clarification des procédures. Cela permet une certaine lisibilité des actions, et la reconnaissance par tous les acteurs, notamment les tutelles. Cette démarche fonde la coopération non plus sur des initiatives ou des investissements personnels, mais sur des fonctions et des objectifs. Cette formule possède également l'avantage de sécuriser les démarches au niveau juridique : les deux partenaires se sont engagés mutuellement à respecter certaines modalités, et ne peuvent donc revenir sur le contrat qui a été passé. Cela peut être un atout majeur lorsque des moyens financiers sont engagés.

Cette convention, pour répondre aux besoins de chacune de deux parties, doit être le fruit de la concertation des deux partenaires : il s'agit, pour chacun, de veiller au respect de son identité propre.

## **B. Quelle place pour chacun ?**

En effet, un véritable partenariat suppose un équilibre des partenaires, dans une relation de réciprocité. Il ne doit pas s'imposer de notion de hiérarchie. La mise en place d'une coopération passe par la mise en commun des moyens et des objectifs, la mutualisation des ressources et des savoirs-faire.

Le SCD étant, par nature, une plus grosse structure que le CDI de lycée, il est important qu'il ne soit pas le seul meneur du projet, et que la place soit faite aux propositions des documentalistes. Il doit ainsi veiller à ne pas devenir un simple prestataire de services pour les CDI. Les actions sont à construire ensemble, dans une véritable réflexion, et selon un objectif commun : faciliter la transition entre le lycée et l'université. Il doit également prendre garde à ne pas se poser en situation de concurrence face aux CDI : il ne s'agit pas de remplacer le CDI, mais de jouer sur une certaine complémentarité.

Dans un partenariat solide, chacun doit « trouver son compte », et les avantages doivent s'équilibrer d'un côté et de l'autre. Chacun doit en tirer un bénéfice pour son action sans avoir à renoncer à ses missions. Ainsi, un projet de partenariat permettrait au SCD d'acquérir une plus grande visibilité auprès de son futur public, et de le sensibiliser aux enjeux de la recherche documentaire à l'université. Dans un travail à long terme, cette liaison entre le lycée et l'université faciliterait l'intégration des primo-arrivants en L1 et pourrait réduire le taux d'échec important en première année.

Quant aux CDI partenaires, ils pourraient mettre à disposition de leurs élèves des ressources dont ils ne peuvent actuellement pas disposer, et développer leur rôle d'information et d'orientation en préparant les élèves à leurs études futures.

## **C. Formaliser les échanges et la communication**

Dans le cadre d'un projet de partenariat, les procédures d'échanges et de communication doivent être définies clairement. Il est nécessaire de fixer des réunions régulières entre les différents partenaires, afin de procéder à l'évaluation des actions entreprises et d'envisager d'éventuels compléments. La mise en place d'un groupe de pilotage, qui réunit des représentants des deux établissements, peut ainsi favoriser la concertation entre les partenaires : il donne une impulsion au projet, organise et coordonne les modalités de la coopération...

Il est également important de veiller à désigner les personnes-ressources dans chaque établissement, afin de disposer d'un interlocuteur qui diffusera ensuite l'information.

Pour faciliter la communication entre les deux partenaires, il peut être utile de penser une formation commune des personnels : chacun aurait ainsi la possibilité de confronter ses besoins et de s'enrichir de l'expérience de l'autre.

Cette nécessité de communication ne se limite pas au SCD et au CDI. Elle doit s'étendre à tous les acteurs, ainsi qu'aux tutelles, afin de les impliquer dans le projet.

## **D. S'inscrire dans un cadre plus large**

En l'absence de soutien des autres acteurs de l'établissement ou des directions et tutelles, le projet risque de connaître certaines difficultés. Il faut donc veiller, pour la réussite du projet, à impliquer d'autres acteurs afin de rentrer dans une dynamique plus large qui rendra le partenariat pérenne et assurera sa reconnaissance par tous.

Il s'agit de ne plus penser en termes de relations de personnes (le documentaliste et le bibliothécaire) ni même en termes de services particuliers (le CDI et le SCD) mais en terme de relation d'établissement à établissement (le lycée et l'université).

D'autre part, tous les acteurs pédagogiques de l'établissement doivent être impliqués dans le projet, ou tout du moins clairement informés. Ainsi, au lycée, la réussite d'un partenariat documentaire avec le SCD passe également par une coopération indispensable entre les documentalistes et les enseignants. L'accès à la documentation et la formation à l'information doivent se construire en collaboration avec toute l'équipe éducative. La direction de l'établissement doit donc, elle aussi, donner une vraie place à la documentation et au CDI dans la vie de l'établissement et la formation des élèves, reconnaissance qui passe aussi par l'attribution de moyens.

Du côté du SCD, il s'agit également d'impliquer tous les acteurs, qui auront à jouer, chacun à leur niveau, un rôle dans le partenariat. Il est important que le projet ne repose pas uniquement sur la personne-ressource en charge du partenariat, mais soit compris, accepté et intégré par tous les membres du personnel, pour parvenir à une réelle efficacité. D'autre part, la reconnaissance du projet par la tutelle est primordiale : le partenariat avec les CDI doit s'inscrire dans une politique générale de l'Université en direction du secondaire.

Au-delà des personnels et des tutelles, la reconnaissance des enjeux du partenariat peut aussi passer par le recours à d'autres structures, comme le conseil Régional, par exemple, pour des demandes de subventions spécifiques.

L'élargissement du périmètre du partenariat et l'implication de différents acteurs permettra ainsi d'assurer la validité et la pérennité du projet.

## **2. Un cadre souple**

Si, comme nous l'avons vu, la formalisation du cadre de la coopération est indispensable pour la lisibilité des actions, il convient également de se laisser des marges de manœuvre dans la mise en place des actions.

### **A. S'adapter aux besoins de chacun : un kit à géométrie variable**

Comme nous l'avons vu, la situation des CDI peut être très variable d'un établissement à l'autre. Chaque CDI est différent : les besoins et les attentes ne seront donc pas les mêmes d'un établissement à l'autre.

Ainsi, on peut envisager des prêts documentaires par navettes pour un établissement éloigné des bibliothèques du SCD, comme le lycée Chevrollier, dont la plupart des élèves sont originaires des agglomérations autour d'Angers, et ne peuvent donc se rendre à la BU après

leurs cours, contraints par le fait de « prendre le car ». Cette formule n'est en revanche pas forcément adaptée au lycée Bergson, qui se trouve à 10 minutes à pied de la bibliothèque universitaire Belle Beille : la venue des élèves dans les locaux de la bibliothèque permet un accès à la documentation tout aussi facile et moins contraignant.

Il semble donc difficile de proposer un partenariat conçu sur un moule unique, adaptable à tous. Une coopération raisonnée et qui répond véritablement aux besoins des CDI et de leurs publics doit passer par une reconnaissance des spécificités et des particularités de chaque structure. De plus, le principe de la collaboration est de laisser la place aux deux partenaires. Il conviendra donc de bien garder à l'esprit cette modularité des actions en fonction des situations spécifiques de chaque lycée.

## **B. Laisser une place aux adaptations éventuelles**

La nécessité d'une formalisation et d'un cadre bien établi pour le projet de partenariat n'exclue pas non plus de laisser une marge de manœuvre pour des adaptations éventuelles. En effet, la mise en place d'actions de coopération peut révéler des besoins nouveaux, sur lesquels les partenaires devront réfléchir. A l'inverse, il est aussi possible que les actions se révèlent, finalement, peu adaptées aux besoins réels, trop lourdes à gérer, ou trop coûteuses en temps ou en argent. Dans ce cas, elles devront également être réévaluées.

La contractualisation de la relation entre les deux partenaires fixe donc les modalités des actions, mais doit aussi laisser une ouverture vers d'autres champs : cela peut faire l'objet d'une nouvelle convention, ou d'un remaniement de la convention, l'essentiel étant que ces modifications naissent de la concertation des deux partenaires.

L'évaluation apparaît alors comme un aspect primordial dans la relation de partenariat. La convention signée par les deux partenaires doit donc prévoir la mise en place conjointe d'outils d'évaluation, et l'analyse régulière des résultats de cette évaluation par les deux partenaires : cela peut passer par le biais de statistiques, mais aussi d'enquêtes de satisfaction auprès du public lycéen ayant expérimenté les actions de partenariat.

La mise en place d'un partenariat entre le SCD de l'Université d'Angers et les CDI des lycées nécessite donc une analyse préalable, qui permet de mieux cerner les besoins des publics lycéens et des CDI pour mieux y répondre. D'autre part, le cadre du projet, pour être viable, doit passer par une formalisation afin de rendre lisibles les actions et de faciliter leur reconnaissance, même si cela n'exclue pas une certaine souplesse et de la modularité, afin de s'adapter aux spécificités et parfois aux évolutions de chacun.

## **Partie 3 : Quelles actions possibles ?**

---

### **I. MENER UN PARTENARIAT DOCUMENTAIRE AVEC LES CDI DES LYCÉES : SITUATIONS EXTÉRIEURES**

#### **1. « Ambition d'enseignement supérieur » au SCD d'Evry Val d'Essonne**

##### **A. Un programme commun à toute l'université : « Ambition d'enseignement supérieur »**

L'Université d'Evry Val d'Essonne, qui regroupe près de 10 000 étudiants, se définit comme une « université de proximité » : ses étudiants de L1 proviennent en grande majorité des lycées du bassin, et sont souvent issus d'une population assez défavorisée. Ainsi, le nombre d'étudiants boursiers à l'Université d'Evry est deux fois supérieur à celui de l'Ile-de-France. Le taux de réussite des étudiants de Licence est faible: en L1 Droit, il est d'à peine 35%.

L'Université d'Evry a donc mis en place, depuis 2006, un dispositif appelé « Ambition d'Enseignement Supérieur », initié dans le cadre du programme « 100 000 étudiants par 100 000 jeunes de l'Education Prioritaire » lancé par le ministère de l'Education Nationale. Ce programme bénéficie d'un accompagnement financier du rectorat de Versailles, de la préfecture de l'Essonne, de l'agglomération d'Evry-Centre Essonne et du Conseil Général de l'Essonne. L'objectif est de favoriser la liaison entre l'université et les établissements du second degré, notamment par le développement de partenariats.

L'Université d'Evry a ainsi organisé l'accompagnement gratuit et individuel d'élèves du secondaire par des moniteurs étudiants, qui accompagnent et orientent 200 élèves issus de 11 établissements partenaires. L'étudiant tuteur propose au jeune un ensemble d'activités partant de son projet initial d'orientation et de ses difficultés : visites de l'université, de bibliothèques, de lieux culturels, de salons de l'orientation, rencontres d'étudiants, d'enseignants, de professionnels... Des ateliers collectifs de découverte sont aussi organisés, en priorité pour les élèves du dispositif, puis pour les élèves des établissements partenaires.

##### **B. Les actions entreprises**

Le SCD de l'Université d'Evry a donc inscrit ses actions en direction des lycées dans le cadre de ce programme.

Il offre la possibilité aux jeunes du secondaire de venir travailler avec leur tuteur. Cette proposition a été étendue aux enseignants et documentalistes des établissements partenaires. Les élèves de Terminale inscrits dans le processus d' « Orientation active » se voient attribuer

une carte de la bibliothèque universitaire, et sont pris en charge par une équipe formée d'un PRCE documentation et de 5 tuteurs.

D'une manière plus globale, le SCD organise des visites de la bibliothèque pour les lycéens, principalement des classes de Terminale, afin de les sensibiliser au monde universitaire et plus particulièrement à l'usage de la Bibliothèque Universitaire et à la place de la documentation dans l'enseignement supérieur.

Des séances de formation pour des lycéens ont également permis d'accueillir trois classes, au premier semestre 2009, à la Bibliothèque Universitaire, pour du travail documentaire dans le cadre des TPE ou de l'étude en terminale STG.

Le SCD de l'Université d'Evry mène aussi des réunions avec les professeurs-documentalistes du bassin d'Evry-Corbeil afin de construire conjointement les actions dans le cadre du partenariat.

### **C. Le cadre du partenariat**

La collaboration initiée entre le SCD de l'Université d'Evry et les lycées partenaires du bassin ne repose pas à proprement parler sur un groupe de pilotage. Les projets sont bâtis sur une concertation entre les différents partenaires, qui s'opère concrètement lors de réunions de bassin, qui permettent d'établir des bilans et de trouver des points communs d'actions sur la recherche documentaire.

En 2008/2009, les partenaires ont commencé à travailler sur un référentiel commun, qui identifierait les compétences-clés à acquérir à l'entrée du supérieur et constituerait une base sur laquelle pourront s'appuyer les documentalistes pour mieux cibler l'essentiel de l'action de formation dans le secondaire.

Le projet d'action n'est pas clairement ciblé dès le départ ; le partenariat se construit au fur et à mesure des projets, en concertation avec les différents acteurs.

Ce partenariat est également l'occasion d'aider les documentalistes du secondaire à asseoir leur statut de personne-ressource en terme de documentation. Le SCD propose ainsi une aide à la formation des documentalistes sur des outils documentaires spécifiques, notamment les bases de données, peu connues dans le secondaire. Pour les séances documentaires ayant lieu à la bibliothèque universitaire, le travail est construit en collaboration avec le professeur-documentaliste et se veut complémentaire de ce qui aura pu être fait en CDI. Le SCD propose aussi aux professeurs-documentalistes de mettre à leur disposition la salle de formation de la Bibliothèque Universitaire, si ceux-ci souhaitent délocaliser leur action documentaire du CDI vers la BU. Le SCD insiste d'ailleurs pour que l'intégration du professeur-documentaliste dans le montage des projets de partenariat constitue une priorité pour les projets liés à des séances de formation. La tentation pour certains enseignants de vouloir passer outre le CDI est en effet assez forte. Il s'agit, non pas de remplacer ou de concurrencer les CDI des lycées, mais de proposer une offre et des services complémentaires, qui permettent de pallier un accueil limité au sein des CDI, mais aussi d'utiliser la diversité des ressources.

Ce partenariat a été mis en place par le biais d'une convention dans l'ensemble des établissements du bassin d'Evry-Corbeil. Le seul critère déterminant pour rentrer dans le groupe des lycées partenaires est d'avoir signé la convention lycée-université, dans le cadre du programme global « Ambition d'Enseignement Supérieur » : il n'existe pas de convention spécifique pour les actions au niveau documentaire.

À l'Université et au SCD, des personnes-ressources ont été désignées : à l'Université, il s'agit d'une personne chef de projet « Liaison Université Lycée » ; au SCD, le chargé de formation

et le conservateur en charge des services aux publics coordonnent les actions menées. En ce qui concerne les lycées partenaires, certains établissements ont désigné une ou plusieurs personnes-ressources pour servir de relais, d'autres non.

Au niveau du SCD, le partenariat n'a pas donné lieu à des moyens humains ou financiers supplémentaires. Le SCD a recours aux moyens déjà existants, sans financements spécifiques. Des personnels du SCD sont sollicités ponctuellement pour assurer les formations, mais cela représente un faible volume horaire dans leur emploi du temps.

## D. Bilan

Le bilan de ces actions est très positif pour les élèves, notamment lorsqu'il s'agit de séances de formation. « L'accueil des classes technologiques est très symptomatique des effets sur un travail à la BU. Au-delà de la richesse documentaire qu'ils vont pouvoir y trouver, les lycéens qui pour la plupart s'orienteront principalement vers des BTS se sentent valorisés et projetés dans un futur d'étudiant qu'ils ne sont pas encore. Il en ressort un sentiment de valorisation pour des élèves qui parfois sont issus d'une orientation par défaut. Cet accueil trouve aussi ses limites par la difficulté de littérature de certains ouvrages de niveau supérieur. »<sup>25</sup>. Ces actions au niveau de la formation documentaire apparaissent donc comme un atout non seulement pour les futurs étudiants de l'Université mais aussi pour ceux qui se dirigeront vers d'autres filières. Le SCD ne se préoccupe pas seulement de son futur public mais accomplit une véritable mission de service public.

Le partenariat a été facilité par une proximité géographique des établissements, et un accès à la bibliothèque universitaire facilité par le réseau de transports en commun. Cette accessibilité est également rendue possible par une non-saturation des espaces d'accueil ce qui permet de pouvoir accueillir des lycéens.

Des deux années de collaboration émerge une démarche volontariste des deux parties pour le travail en commun et la prise de conscience de l'intérêt de cette collaboration tant pour les élèves que pour l'action professionnelle à mener au sein des établissements.

Cependant, le partenariat se heurte encore à des obstacles et à des freins. Ainsi, les séances de formation des lycéens sont particulièrement chronophages. Ce temps est rare et précieux pour les enseignants du secondaire, en particulier dans les classes de Terminale, pourtant les plus directement concernées par cette liaison lycée-université, en raison des impératifs du programme du baccalauréat. La liaison lycée-université n'est donc pas à ce jour une évidence pour les enseignants du secondaire, qu'il est parfois difficile de mobiliser.

Plus généralement, il est difficile d'imposer de manière massive un partenariat établi aux établissements du secondaire. Le SCD de l'Université d'Evry se base en grande partie sur les initiatives issues des lycées qui souhaitent participer à ce partenariat. Or, dans certains établissements secondaires, le volet documentaire n'est pas toujours très clair ou très lisible sur le terrain. Le CDI n'a pas toujours la place qu'il mérite au sein des établissements d'enseignement, et les représentations de la documentation et des professeurs-documentalistes présents dans les établissements scolaires sont encore très éloignées des réalités.

Le SCD de l'Université d'Evry a mis en place un système d'évaluation statistique des actions ainsi que des enquêtes de satisfaction. A l'avenir, le SCD a pour volonté d'augmenter le

<sup>25</sup> COLCANAP, Grégory, et PUCHEU-PLANTÉ, Charles. *L'évolution des usages et des pratiques documentaires du lycée à l'université*, Journée d'étude "L'évolution des usages et des pratiques documentaires du lycée à l'université : besoins, attentes et représentations", 25 mars 2009, Université d'Artois [en ligne] <[http://portail.bu.univ-artois.fr/simclient/integration/incipio/consultation/binaries/stream.asp?instance=incipio&EIDMPA=INCIP\\_GED\\_RESS\\_782](http://portail.bu.univ-artois.fr/simclient/integration/incipio/consultation/binaries/stream.asp?instance=incipio&EIDMPA=INCIP_GED_RESS_782)>

nombre de projets et de séances de partenariat, en suivant les principaux axes de ce projet qui sont formation et découverte. Cependant, pour que ces partenariats puissent prendre forme, il existe un travail important à faire en amont dans les établissements scolaires, travail qui échappe en grande partie au SCD.

## **2. Le partenariat documentaire avec les lycées au SCD de l'Université d'Artois**

### **A. Une politique volontariste d'égalité des chances de l'Université**

L'Université d'Artois regroupe près de 16000 étudiants d'origine socio-professionnelles assez défavorisées (43% d'étudiants boursiers). Son siège se trouve à Arras, mais elle se répartit sur plusieurs pôles.

L'Université d'Artois, résolument tournée vers l'enjeu de l'insertion professionnelle, mène donc une politique volontariste d'égalité des chances, qui vise les primo-entrants à l'Université, mais aussi la liaison avec les lycées : elle organise des forums dans les lycées, accueille des lycéens aux journées Portes Ouvertes, organise aussi un accueil plus ciblé et plus restreint de groupes de lycéens dans certaines disciplines, avec des CM ou TD adaptés à leur niveau.

### **B. Les actions entreprises**

Le SCD a inscrit dans son projet de contrat quadriennal 2010/2013 des actions pour renforcer la liaison entre l'Université et les lycées.

Le SCD cherche ainsi à construire une mise en réseau avec les CDI des lycées, par l'utilisation mutualisée d'un dispositif de référence commun : le Visual Catalog. Utilisé par l'Université d'Artois depuis 2007, le Visual Catalog est un système d'interrogation et d'exploration de la base de données bibliographiques de la bibliothèque de l'Université d'Artois, et constitue une démarche expérimentale de mise en relief et d'explicitation de l'espace de cohérence que représente la bibliothèque.

Le SCD envisage également, dans l'optique d'une meilleure continuité entre les lycées et l'université, de créer une passerelle dans la formation entre le B2i et le C2i, notamment par le biais d'un parrainage des lycéens par les étudiants et d'une démarche de mutualisation des référentiels et des méthodes utilisées.

Le partenariat entre le SCD et les lycées s'est, pour l'instant, principalement concrétisé autour de visites de la bibliothèque universitaire par des classes de 1ère et Terminale et d'actions de formation. Les actions de formation ont porté essentiellement sur la découverte des outils spécifiques du SCD (catalogue, ressources papier et numériques). Le partenariat s'appuie sur un échange entre documentalistes et PRCE du SCD pour établir une continuité dans les pratiques de formation.

Actuellement, les lycées partenaires sont le lycée Gambetta et le lycée Guy Mollet d'Arras, et le lycée Rimbaud à Sin-le-Noble.

## C. Le cadre du partenariat

Le choix des lycées partenaires s'est fait sur plusieurs critères. Ce sont des lycées du bassin, où les documentalistes ont accepté de recevoir le SCD de l'Université d'Artois et de favoriser des relations d'ouverture. Les lycées partenaires ont été sélectionnés avec la collaboration de l'IGEN<sup>26</sup> et de l'IGB<sup>27</sup> dans le cadre d'une étude menée conjointement par les deux organismes sur l'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université<sup>28</sup>.

Le groupe de concertation s'est mis en place sous la responsabilité de Corinne Leblond, directrice du SCD, et en lien avec les inspecteurs généraux de l'Éducation Nationale, les inspecteurs généraux des bibliothèques, des enseignants-documentalistes et un enseignant.

En terme de moyens humains, les actions de partenariat entreprises n'ont pas donné lieu au recrutement de personnel supplémentaire. Le projet a été pris en charge par la documentaliste affectée à la bibliothèque universitaire d'Arras, avec la collaboration d'un conservateur du pôle d'Arras ; une action semblable sera prochainement amorcée par une bibliothécaire sur le pôle de Lens. En terme de moyens financiers, le SCD n'a pas bénéficié de subventions spécifiques ou d'autres sources de financement pour ces actions : il a donc investi une partie de ses ressources propres.

## D. Bilan

Le partenariat n'a pas encore donné lieu à un processus d'évaluation formalisé (statistiques, enquête de satisfaction...). Cependant, le bilan de ces actions de partenariat est globalement positif, et le projet doit se poursuivre sur l'année à venir.

Selon Sylvie Verebes, documentaliste en charge du partenariat au SCD, il s'agit maintenant, pour consolider cette collaboration, de systématiser ces actions en direction des lycéens par un accueil dans les différents sites des bibliothèques universitaires et de retenter des actions sur d'autres sites.

Ces deux expériences mettent en avant un partenariat essentiellement basé sur des formations à la recherche documentaire, élaborées conjointement par le SCD et le CDI. L'implication des tutelles et l'existence d'une formalisation semblent faciliter les projets. Cependant, ces actions restent assez ponctuelles. En ce qui concerne les scénarii possibles au SCD d'Angers, nous nous intéresserons à un champ d'action plus large, qui permette également des actions plus soutenues.

## II. ACTIONS POSSIBLES AU SCD D'ANGERS

Certains contacts ont déjà été pris avec plusieurs lycées d'Angers, qui ont ou vont déboucher à la rentrée 2009 sur des activités de partenariat. Les trois lycées concernés sur Angers sont le lycée Bergson, le lycée Chevrollier, et le lycée Du Bellay, lycées importants en terme de taille et accueillant tous des classes post-baccalauréat. Ces actions, encore expérimentales, se traduiraient, pour le lycée Chevrollier, par la mise à disposition de documentation sous forme de navettes ; pour le lycée Bergson, elles prendraient la forme de séances de travail à la bibliothèque universitaire, avec les outils de recherche qu'elle propose, séances complémentaires des travaux de recherche documentaire au CDI. Les actions de partenariat avec le lycée Du Bellay restent encore à définir. La concertation amorcée avec ces lycées, au

<sup>26</sup>Inspection Générale de l'Éducation nationale

<sup>27</sup>Inspection Générale des Bibliothèques

<sup>28</sup>DURPAIRE, Jean-Louis, et RENOULT, Daniel . *op. cit.*

deuxième trimestre 2009, sur les possibilités de partenariat a déjà permis d'éclairer certains points, de mettre en avant les forces ou les faiblesses d'une hypothèse ou de l'autre, et donc d'orienter la réflexion. Je m'appuierai donc sur ces exemples pour analyser les différentes possibilités d'actions.

Nous étudierons les différents scénarii selon les deux axes précédemment définis lors de l'analyse des besoins: élargissement de l'offre de ressources et de services, et actions de formation documentaire. Si différents choix peuvent être faits à l'intérieur de ces deux pôles, les deux aspects du partenariat apparaissent comme des impondérables.

## **1. Axe 1 : former les futurs étudiants**

La formation documentaire des lycéens, futur public potentiel de l'université, peut être appréhendée selon différentes modalités, qui peuvent se combiner entre elles.

### **A. Sensibilisation et découverte de la documentation à l'Université**

La formation documentaire peut ainsi être amenée par diverses opérations de sensibilisation qui pourront mener ensuite vers des actions de formations plus poussées.

#### **1. Un scénario a minima : des visites de classes**

Ainsi, on peut envisager des visites de la BU par des classes de lycée, ce qui leur permettrait de se familiariser avec leur futur espace de travail. Cette formule se pratique déjà au SCD d'Angers, mais on pourrait encore l'améliorer en la structurant davantage. En effet, le 3 avril 2009, 1750 lycéens ont été accueillis à l'université pour des visites, notamment de la bibliothèque universitaire. Cependant cet afflux massif, sur une seule journée, n'a pas permis à tous de visiter les locaux de la BU, et a demandé une mobilisation très importante du personnel sur une période courte. L'organisation de visites nécessiterait donc une structuration annuelle, avec des prises de rendez-vous, la mise en place d'un calendrier commun et des groupes réduits, ce qui permettrait aux visites d'être plus efficaces et les rendraient plus faciles à intégrer dans le fonctionnement courant du SCD. L'élaboration en concertation du contenu de ces visites représente déjà une première étape du partenariat : il s'agit de cibler les informations délivrées selon les besoins des lycéens.

Au niveau du coût, les simples visites sont peu onéreuses et ne demandent pas de crédits particuliers ; elles demandent néanmoins un investissement en temps de travail du personnel. Si l'on envisage des visites d'une demi-heure, avec des classes divisées en deux groupes (les classes de lycée présentant souvent des effectifs supérieurs à 30 élèves), il faut mobiliser deux agents sur une demi-heure : pour deux magasiniers, par exemple, assurant la visite pour une classe de lycée, cela équivaut à 19,50 €<sup>29</sup>.

<sup>29</sup> Ce calcul approximatif du taux horaire pour un agent de catégorie C du SCD d'Angers est une moyenne pondérée en fonction de la masse salariale et de l'ancienneté des agents du SCD. La moyenne de travail d'un magasinier étant de 1607 heures annuelles, l'indice plancher pour un magasinier débutant 2e classe, non principal, de 292 points et l'indice sommet pour un magasinier principal de 1ere classe de 416, on prend une moyenne basse, qui correspond à la pyramide des âges des agents. Les magasiniers principaux et non principaux se répartissant à peu près équitablement, on peut évaluer la moyenne pour l'indice à environ 346, soit 18 520 € par an (brut, hors charges patronales, mais y compris CSG), soit 11,52 € de l'heure. Si on fixe, au vu de bulletins de salaire, le coefficient « toutes charges sociales comprises » à 1,7, on arrive à un total de 19,50 € de l'heure (tout compris, y compris MGEN) pour le magasinier.

L'avantage de ces visites est bien sûr la familiarisation avec l'espace de la BU. De plus, ce scénario est peu onéreux et assez simple à mettre en place, surtout si le planning de visites est réparti sur l'année. Mais une visite en elle-même est peu opérante : elle informe sur l'existence du SCD et quelques-uns de ses services, mais cela ne va pas beaucoup plus loin. Sans mise en pratique, les informations dispensées risquent d'être vite oubliées. La visite constitue donc une sensibilisation très ponctuelle.

L'inconvénient des visites, pour certains lycées, peut aussi être le déplacement à l'extérieur, qui demande une certaine organisation et du temps, surtout pour des lycées éloignés des sites du SCD. La mobilisation de personnel est également importante pour le CDI, puisqu'il faut, pour une classe de 30 élèves, 3 accompagnateurs.

## **2. Scénario plus ambitieux : un plan de communication global en direction des lycées**

Si la sensibilisation à la documentation universitaire peut passer par des visites, on peut également imaginer un scénario plus ambitieux qui couplerait ces visites à un plan de communication global en direction des lycées : affiches, flyers, voire vidéos, permettraient de sensibiliser les lycéens à l'existence de la bibliothèque universitaire.

On pourrait également envisager des actions de communication auprès des enseignants et des documentalistes, qui sont les premiers prescripteurs auprès de leurs élèves. Cela implique une présence du SCD aux réunions de pré- rentrée, par exemple, pour présenter les ressources mises à disposition des élèves et les différentes possibilités de partenariat. Cela pourrait passer également par l'envoi de plaquettes de présentation aux enseignants et documentalistes à la rentrée.

Bien évidemment, cette solution est plus coûteuse financièrement. A titre d'exemple, on peut se baser sur le coût d'une campagne de communication telle que celle menée par le SCD pour présenter le nouveau service mis en place à la rentrée 2009, la présence de moniteurs formation de 18 à 20 heures, on arrive à 1250 € (prise de vues, 300 affiches 40x60, 8000 flyers, 2000 cartes postales et une centaine d'affiches A3 et A4). Ce scénario nécessite donc un plus grand investissement financier, même si les sommes restent raisonnables en regard du budget du SCD. De plus, le SCD possède déjà une certaine expertise en matière de communication efficace. D'autre part, en terme de temps de travail, il réclame une présence de membres du SCD (présentations, distribution des supports de communication).

L'avantage de ce scénario est d'utiliser plusieurs voies de sensibilisation à la documentation universitaire. Les visites, certes ponctuelles, sont doublées par des « piqûres de rappel » sous formes de plaquettes, d'affiches, d'interventions auprès du personnel enseignant et des documentalistes... La bibliothèque universitaire devient une entité connue auprès des lycéens, et remporte une valeur d'estime. L'inconvénient de cette formule est son coût.

Cependant, quel que soit le scénario choisi, la découverte de la BU par le biais de visites ou d'un plan de communication plus global ne peut véritablement être efficace si elle n'est pas suivie de séances de formation documentaire. Dans le cas contraire, toute communication en direction des lycées risque d'être vue comme trop théorique, et sans utilité directe.

## **B. Des séances de formation à la recherche documentaire**

### **1. Scénario de prise en charge de la formation par la BU**

Les séances de formation documentaire pourraient être prises en charge par les membres du SCD, mais élaborées en collaboration avec les documentalistes et les enseignants des lycées afin de s'adapter aux besoins des élèves. Cela nécessite un fort investissement en temps, si l'on compte la préparation des séances en concertation avec les documentalistes (au minimum 2 heures pour en établir les grandes lignes) plus une séance de formation de 2 heures avec les élèves, en demi-groupes, donc pris en charge par deux agents, pour permettre une assimilation des concepts. Le coût probable de la formation d'une classe serait donc, pour des agents de catégorie B, pour lesquels la formation fait partie du profil de poste, de 144 €<sup>30</sup>, charges patronales comprises. Les moyens matériels utilisés seraient ceux de la BU : salles de formation, postes informatiques, vidéo-projecteur. Cela exigerait de composer avec le planning des formations déjà prévues pour les étudiants de l'Université, déjà bien chargé. Cette solution ne nécessite donc pas de crédits financiers particuliers, mais un investissement conséquent en termes de temps de travail.

Quels sont les avantages de cette formule ? Tout d'abord, d'apporter aux élèves un autre regard sur la documentation que celui des documentalistes, et de leur faire entrevoir la variété de la recherche documentaire. D'autre part, le documentaliste se voit libérer du temps de travail au niveau de la formation et bénéficie ainsi d'autres compétences que les siennes propres. Cependant, cette solution est chronophage pour le SCD. Elle présente également l'inconvénient majeur de déposséder le documentaliste de son rôle de « personne-ressource », au sein du lycée, pour la documentation, et de son rôle pédagogique. Dès lors, cela peut constituer un frein psychologique pour les documentalistes : on l'a vu, la formation à l'information apparaît comme l'une de leurs missions prioritaires. Si le SCD occupe, à leur place, ce rôle, ils peuvent craindre de se voir concurrencés par la bibliothèque universitaire.

### **2. Scénario du transfert de compétences aux documentalistes**

On peut aussi imaginer une autre formule qui conserverait au documentaliste son rôle et sa place. Cela passerait par un transfert de compétences aux documentalistes, formées par un agent du SCD aux ressources spécifiques de la BU. Les documentalistes pourraient ensuite dispenser de manière autonome la formation aux élèves, soit dans les locaux du CDI pour les outils accessibles en ligne comme le catalogue, soit dans les locaux de la BU pour les ressources papier ou les ressources électroniques non accessibles en ligne pour les lecteurs extérieurs.

Si l'on envisage ainsi une séance de 4 heures pour former les documentalistes aux ressources et services du SCD pouvant être utiles aux lycéens, le coût, en termes de temps de travail, pour un agent de catégorie B, est d'environ 96 €. On peut ensuite envisager des formations complémentaires des documentalistes selon leurs besoins et demandes spécifiques.

Cette solution ne libère pas le SCD d'une présence d'agents lors des formations dans les locaux de la BU : en effet, il semble important d'assurer, malgré le transfert de compétences,

---

<sup>30</sup> Pour un BAS (bibliothécaire adjoint spécialisé), l'indice plancher, pour un débutant, est de 308 points, et l'indice haut pour un BAS de 2e classe de 473 ; l'indice bas pour un BAS hors classe est de 375 et l'indice haut de 534. Les BAS du SCD d'Angers étant, au vu de la pyramide des âges, plutôt jeunes et peu promus (les 2e classes sont nombreux), on peut fixer, un peu arbitrairement la moyenne à l'indice 411, soit 22 650 € par an, soit 14,10 € par heure. Si, au vu de bulletins de salaire, on fixe approximativement le coefficient pour connaître le "vrai coût toutes charges sociales comprises" à 1,7, le coût patronal total serait à peu près de 24 € par heure.

une présence pendant les séances assurées par les documentalistes à la BU, ne serait-ce que pour un soutien technique et logistique. Cependant, cette formule réduit le temps de concertation : c'est le documentaliste qui décide seul de sa progression pédagogique en fonction des moyens que lui propose le SCD. Elle est donc moins chronophage pour le SCD : au lieu de répéter la concertation avant chaque nouvelle séance de formation, le transfert de compétences n'a lieu qu'une seule fois.

L'avantage de ce scénario est de permettre au documentaliste de conserver son rôle de personne-ressource. Il reste maître de sa progression pédagogique. Parallèlement, le SCD joue le rôle d'un véritable partenaire : l'objectif n'est pas de concurrencer le CDI, mais de jouer sur la complémentarité en lui offrant l'opportunité d'élargir son offre de formation documentaire. Cependant, cette hypothèse peut se heurter au manque de temps et de moyens humains dont souffrent certains CDI.

Cette formule amène en outre la réflexion sur la formation commune des personnels, aussi bien pour l'élargissement de l'offre de ressources que pour la formation. Il semble difficile, pour des personnels ne dépendant pas des mêmes tutelles, n'ayant pas le même statut, et fréquentant des réseaux de formation (IUFM / ENSSIB), de penser une formation commune intercatégorielle. Cependant, on pourrait envisager des formations croisées, chaque partenaire intervenant chez l'autre, afin de mieux connaître ses publics respectifs. Il serait aussi possible d'inviter les documentalistes aux formations internes ayant lieu au SCD. Cela exigerait également la création d'outils et de référentiels communs : on pourrait ainsi imaginer une sorte de « curriculum documentaire », comme le préconise l'ERTé<sup>31</sup>, ou un « passeport documentaire »<sup>32</sup>, comme celui qui avait été imaginé dans l'académie de Montpellier, qui feraient un point sur les acquis documentaires à chaque niveau.

## 2. Axe 2 : élargir l'offre de ressources et de services

### A. Un accès aux fonds de la BU

Précisons, avant d'envisager les différentes hypothèses, que l'accès aux fonds de la bibliothèque universitaire est déjà possible pour les lycéens, l'inscription étant pour eux gratuite. Quant aux élèves inscrits en classes préparatoires ou post-bac, certains sont déjà inscrits, en parallèle, à l'université : leur inscription à la bibliothèque universitaire est donc comprise dans les frais d'inscription demandés par l'université. Quant à ceux qui ne sont pas inscrits à l'université, l'inscription s'élève à 30 euros. La réflexion, dans les différentes hypothèses étudiées, porte donc plutôt sur le fait de faciliter et de favoriser cet accès aux fonds.

#### **1. Scénario a minima : du prêt documentaire sur le modèle des BDP**

Des dépôts documentaires permettraient ainsi aux CDI d'élargir leur offre de documentation. Ce système de prêts d'ouvrages peut se penser sur le système des BDP, qui effectuent des

<sup>31</sup>L'objectif de l'ERTé (équipes de recherche technologique éducation) est, à long terme, la construction d'un curriculum en documentation, qui permette de rationaliser les apprentissages documentaires tout au long des cursus, de l'école à l'université, et d'établir une progression didactique permettant aux apprenants d'acquérir la maîtrise de l'information tout au long de leur parcours scolaire et universitaire.

<sup>32</sup> Ce passeport documentaire a été imaginé par un groupe de l'académie de Montpellier réunissant enseignants, documentalistes, bibliothécaires, inspecteurs... Il n'a pas été amené au stade de la réalisation pratique, qui aurait nécessité une prise en charge plus large par le Ministère de l'Education Nationale : il s'agissait plutôt d'élaborer un outil destiné aux enseignants et professionnels présentant réflexions et pistes de travail pour une harmonisation et une progressivité de la maîtrise de la recherche documentaire au fil des cycles.

navettes dans les bibliothèques communales pour des dépôts d'ouvrages, que celles-ci prêtent ensuite à leurs lecteurs.

On peut donc envisager un système de prêts de documents provenant des fonds de la BU aux CDI, sous forme de navettes régulières. C'est en effet l'expérimentation qui va être mise en place avec le lycée Chevrollier en octobre 2009. La concertation menée avec la documentaliste depuis plusieurs mois a déjà permis d'éclaircir certaines modalités. La fréquence des navettes serait trimestrielle, avec un volume d'environ 300 ouvrages à chaque fois, dont le transport est pris en charge par le lycée. Nous avons également évoqué un prêt d'urgence, dont la fréquence dépendrait des besoins du CDI, sur des volumes beaucoup plus réduits (30 à 50 livres), dont le transport serait assuré par le SCD. L'évaluation devra déterminer l'usage qui en a été fait, et donc son utilité.

Les documentalistes, formées par la BU à l'usage du catalogue de la bibliothèque universitaire, initieront elles-mêmes les élèves à l'usage du catalogue en ligne. A partir des demandes des élèves ayant repéré un ouvrage intéressant dans le catalogue, et de la documentation qu'elles-mêmes aimeraient mettre à disposition au CDI, les documentalistes pourront créer un panier sur le compte lecteur du CDI et y mettre les notices des ouvrages concernés. Lorsque le panier est finalisé, le SCD ouvrira le panier pour en extraire la liste des ouvrages, et constituera la « livraison ». Parallèlement, le SCD livrera au CDI, avec chaque navette, un export de notices sous forme informatique : les documentalistes importeront ainsi les notices dans leur logiciel BCDI, ce qui leur permet de prêter les ouvrages ainsi que d'établir des statistiques d'usage.

En ce qui concerne les navettes, les supports concernés sont les livres papier et audio. Les DVD ont dû être exclus pour des raisons de droits, et les BD également car le fonds n'est pas assez important. D'autre part, pour des documents qui seraient déjà très empruntés par les étudiants, le nombre d'exemplaires prêtés devra être ajusté.

Après « livraison », le prêt serait totalement délégué au CDI, qui se chargerait de gérer les emprunts auprès de ses élèves.

La concertation avec les documentalistes du lycée Chevrollier a ainsi permis de poser précisément les étapes de ce scénario : cependant, celui-ci n'a pas encore été testé *in vivo* et demandera peut-être des réajustements.

Les moyens humains et le temps nécessaires dans ce type de scénario peuvent être facilement mobilisables et ne demandent pas de crédits particuliers. Sur un volume de 300 livres pour une navette trimestrielle, il faut évaluer le temps de travail des personnes impliquées dans la préparation de la « livraison ».

La préparation du panier revient aux documentalistes elles-mêmes. Cependant, si le SCD avait à préparer, pour le CDI, une sélection pour un thème particulier, il faudrait prendre en compte le temps de travail d'un agent de catégorie B sur environ 3 heures, pour constituer une sélection bibliographique conséquente. Le taux horaire d'un agent de catégorie B étant d'environ 24 € de l'heure, le coût de cette sélection serait, en temps de travail, de 72 €.

Après extraction du panier, les magasiniers extraient les ouvrages des rayons, et les mettent en caisses. On peut envisager une extraction des ouvrages intégrée au fonctionnement normal du service, lors du reclassement hebdomadaire, chaque magasinier étant chargé du reclassement d'un secteur et d'extraire les ouvrages demandés en même temps. Si l'on compte 1 heure pour 12 magasiniers, on arrive à 234 €.

Il faut également compter le temps de déplacement de l'agent amené à assurer la navette. Dans le cas du lycée Chevrollier, c'est le lycée qui doit l'assurer lui-même, mais si ce scénario s'appliquait à d'autres lycées, le SCD devrait peut-être prendre en charge la navette. Le trajet est assez court (15 minutes au maximum), mais en prenant en compte le chargement et le

déchargement, il faut sans doute compter 2 heures de travail pour un agent de catégorie C, soit 39 €. Si les ouvrages ne se trouvent pas sur les mêmes sites du SCD (Belle Beille, Saint Serge ou Montéclair), il faudrait ajouter le temps de collecter les livraisons sur les différents sites, soit une à deux heures, selon les volumes (39 € au maximum).

En dehors du temps de travail des agents, ce scénario impliquerait l'achat de cartons spécifiques contenant 20 à 30 livres, (plus facilement maniables) soit une quinzaine de cartons, à environ 3 € pièce.

Tout compris, y compris le temps de travail, le coût de ce scénario est peu onéreux, de l'ordre de 400 €, par trimestre, soit 1200 € par an, pour un seul lycée. Il faudrait rajouter à cette somme le coût du prêt d'urgence, mais celui-ci est difficile à évaluer, car le recours à ces navettes d'urgence est extrêmement variable selon les besoins des CDI.

Ce scénario part du principe que les prêts documentaires se feraient uniquement à partir des fonds déjà présents dans les trois bibliothèques universitaires. Si des acquisitions supplémentaires devaient être réalisées, il est difficile d'évaluer un coût précis car cela serait très variable en fonction des besoins des CDI. On peut néanmoins envisager de consacrer un budget à des ouvrages qui serviraient à la fois pour les lycéens et les L1, plutôt de vulgarisation ou de premier niveau, qu'on achèterait en multi-exemplaires. Ce coût pourrait être pris sur le budget actuel, s'il est peu important ; s'il est plus conséquent, il devra faire l'objet d'une demande de crédits spécifiques.

Une évaluation doit bien évidemment être prévue, par des statistiques de prêt, que les documentalistes peuvent extraire de leur logiciel BCDI.

Quels sont les avantages de ce scénario ? Tout d'abord, la mise à disposition sur place pour les lycéens de documentation que le CDI n'est pas en mesure d'acquérir. Parallèlement, cela évite pour les CDI un investissement financier important dans des documents qui ne serviront peut-être plus par la suite. Les documentalistes peuvent aussi avoir accès à des nouveautés parmi lesquelles le CDI peut ensuite faire son choix pour des acquisitions définitives. Enfin, ce scénario évacue le problème de déplacement à la BU, pas toujours facile à organiser, pour les élèves de certains lycées éloignés des sites du SCD. Du côté du SCD, cette hypothèse permet de familiariser les lycéens à l'usage du catalogue de la BU, puisqu'ils sont amenés à faire leur choix de documentation par ce biais, et formés par les documentalistes elles-mêmes. Ce scénario permet également une certaine souplesse et une adaptation aux besoins des CDI. Enfin, son coût, peu élevé, le rend relativement simple à mettre en place.

Néanmoins, les faiblesses de ce scénario ne sont pas à éluder. Celui-ci ne permet pas d'amener les lycéens à une réelle familiarité avec l'espace de la BU. Certes, les élèves sont initiés au catalogue du SCD, mais n'auront pas acquis l'habitude de fréquenter la BU. C'est un scénario qui demande également des manipulations importantes. Enfin, l'inégalité économique de l'échange induit le risque, pour le SCD, d'être réduit à un simple prestataire de services plutôt qu'un véritable partenaire.

Les freins possibles à ce type de scénario sont plutôt d'ordre psychologique : la crainte de se voir concurrencés, voire remplacés par la bibliothèque universitaire peut freiner certains CDI.

## **2. Scénario ambitieux : faire des CDI partenaires une sorte de « bibliothèque associée »**

Un scénario beaucoup plus ambitieux serait de faire des CDI partenaires une sorte de bibliothèque associée, qui garderait son indépendance et sa tutelle spécifique, tout en se rapprochant du SCD en termes d'offre documentaire.

Ce scénario conserverait la même base que le scénario *a minima* : des prêts documentaires réguliers par navettes, selon les demandes du CDI. Mais on pourrait y ajouter un co-financement de fonds entre les CDI et les SCD : il faudrait ensuite déterminer les conditions de prêt des ouvrages. Les ouvrages co-acquis resteraient à priori dans l'enceinte du CDI, mais pourraient-ils être empruntés par des étudiants de l'université ou non ? Il serait également nécessaire de déterminer le budget que les deux partenaires souhaiteraient consacrer à ce co-financement, pour évaluer si des demandes de subventions spécifiques doivent être réalisées. Il est difficile d'évaluer le coût précis de cette formule, car on ne peut préjuger du budget que les CDI sont prêts à investir. Ce scénario, à partir du moment où il implique de nouvelles acquisitions, serait bien évidemment plus onéreux que les simples prêts documentaires à partir des fonds existants de la BU. Si l'on fait une simulation *a minima* un peu arbitraire (un fonds de 300 livres, ce qui, pour un CDI plutôt bien doté comme celui du lycée Chevrollier, représenterait 3% de leur fonds), avec un coût moyen d'environ 19 €<sup>33</sup> (là encore, assez approximatif), le coût de l'acquisition d'un tel fonds serait alors de 5700 €, à diviser par deux, chaque partenaire s'acquittant de sa part, soit 2850 € chacun. Si cette somme est peu élevée en regard du budget annuel du SCD, elle représente, pour le CDI, une somme conséquente. A titre d'exemple, si le CDI du lycée Chevrollier, qui rassemble les financements venant du lycée général et du lycée professionnel, est d'environ 11500 €, et permet tout à fait de telles acquisitions, le budget du CDI du lycée Du Bellay tourne autour de 3500 €, dont 2000 € pour les acquisitions de livres : cela dépasse donc son budget annuel pour les monographies. Il semble, dans ce cas, difficile, au moins pour le CDI, de consacrer un budget important à un projet de ce genre sans avoir recours à d'autres sources de financement ou à des demandes de subventions auprès d'autres organismes. D'autre part, il demande un investissement important en terme de temps, car l'acquisition d'ouvrages devrait passer par une concertation préalable entre les deux partenaires pour le choix des ouvrages. Si l'on évalue le temps de la concertation à approximativement 40 heures (ce volume horaire peut être réparti sur un temps plus long, par exemple un jour par semaine), avec un acquéreur (de catégorie B, soit 24 € de l'heure), on arrive à environ 950 €, pour le temps de travail investi par le SCD. Il faut bien évidemment prendre en compte également le temps de travail de la documentaliste du lycée, et savoir si le lycée est prêt à investir dans un projet assez chronophage.

Ce scénario pourrait également envisager un partage du même SIGB, afin de familiariser les élèves, dès le lycée, à l'utilisation du catalogue de la BU, et de faciliter la mutualisation et les échanges entre les deux structures. Cela impliquerait une extension de la licence auprès d'Ex-Libris, le fournisseur d'Aleph, le SIGB utilisé par le SCD de l'Université d'Angers. Certes, les CDI n'ont ni les moyens ni l'infrastructure technique (serveurs, gestion) pour gérer Aleph eux-mêmes. Cependant, un CDI pourrait utiliser le SIGB Aleph, déjà payé par le SCD, à distance, en l'installant sur son réseau, et profiter de l'expertise technique du SCD. Cela n'impliquerait

<sup>33</sup> Nous nous baserons sur le calcul approximatif suivant : le SCD ayant dépensé en 2008 433 503 € pour l'achat de livres, et ayant acquis 15 471 exemplaires de livres avec cette somme, on peut estimer le coût moyen des ouvrages à 28 €. Le CDI du lycée Chevrollier dépense chaque année 8000 € pour l'achat de livres, et achète environ 800 ouvrages, soit un coût moyen de 10 € environ. Si l'on considère que l'objectif de co-financement de fonds est de permettre au CDI d'acquérir des ouvrages trop onéreux pour lui, on peut se baser sur un prix moyen qui prendrait en compte le prix moyen au SCD et le prix moyen au CDI, soit 19 €.

pas de coût particulier pour le CDI, et pour le SCD, le supplément lié à l'extension de licence est de l'ordre de 1000 €. Il faudrait consacrer au moins une journée à la formation des documentalistes à Aleph, qui, si elle est assurée par un agent de catégorie B, coûterait environ 180 €, sans compter l'investissement en temps du côté du CDI.

Le coût de cette hypothèse, si l'on prend en compte les différents aspects envisagés (prêts d'ouvrages, co-financement de fonds et passage au SIGB Aleph) est difficile à chiffrer de manière globale, puisqu'il dépend en partie des investissements que les partenaires sont prêts à réaliser dans le co-financement de fonds. Ce coût général doit aussi prendre en compte le temps de travail important investi dans la concertation en vue des acquisitions, la formation des personnels du CDI au SIGB, le montage du projet auprès des éventuels financeurs... Le coût de ce scénario est de toute façon bien supérieur à celui de simples prêts documentaires, au minimum 6000 €<sup>34</sup>, pour un seul lycée, selon les simulations que nous avons pu faire.

Cette hypothèse suppose un véritable travail en collaboration et une mutualisation importante : l'avantage évident de ce scénario réside dans le fait de favoriser une plus grande cohérence entre l'organisation documentaire du lycée et celle de l'université. Ainsi, la mise en place du SIGB Aleph au CDI du lycée permettrait aux élèves d'être familiarisés très tôt avec le catalogue de la BU. Cette formule permet également un accès à une documentation élargie, puisque les prêts documentaires se doubleraient de fonds co-acquis par le CDI et la BU. Si ce scénario est plus onéreux, il offre aussi l'avantage de partager certains coûts.

Les inconvénients de ce scénario sont son coût et son fort investissement en temps, notamment pour la concertation et la formation. D'autre part, il convient de s'interroger sur la réelle adaptation aux besoins d'un CDI d'un SIGB comme Aleph, plutôt conçu pour de grosses structures. N'est-ce pas apporter aux CDI un outil trop complexe par rapport à leurs besoins réels ? De plus, il ne faut pas minimiser l'attachement des documentalistes au logiciel BCDI, qui semble constituer une part de leur « identité professionnelle ».

Cependant, le CDI et le SCD ne relevant pas des mêmes tutelles, cette forte mutualisation serait sans doute difficile à mettre en place. De même, la crainte de voir le CDI perdre son identité et se voir noyé dans l'entité SCD peut susciter de forts blocages chez les documentalistes.

## **B. Ressources électroniques**

Au-delà du prêt de documents « physiques », la réflexion peut aussi porter sur l'accès aux ressources électroniques.

### **1. Scénario a minima : un accès aux ressources électroniques au sein de la BU**

Un scénario a minima qui consisterait à accueillir à la bibliothèque universitaire des classes pour les former et leur proposer l'accès aux bases de données et périodiques électroniques pouvant leur être utiles. En effet, l'accès distant, en ligne, aux ressources en ligne de la BU n'est pas possible actuellement pour les lecteurs autorisés. Les éditeurs autorisent l'accès distant aux ressources électroniques uniquement aux membres de la communauté universitaire (enseignants-chercheurs, étudiants, personnel). La venue de classes au sein de la bibliothèque universitaire serait donc le moyen le plus simple pour leur permettre l'accès aux bases qui les intéressent. Cette solution a été expérimentée en mars 2009, avec une formation à la demande

<sup>34</sup> On conserve la base du coût des prêts documentaires du premier scénario, soit environ 400 €, auxquels s'ajoutent 4200 € pour l'achat de livres, 950 € pour le temps de concertation, 1000 € pour l'extension de licence Aleph, 180 € pour la formation des documentalistes.

d'un enseignant de lycée qui comprenait notamment une présentation des bases de données médicales sur le thème des maladies génétiques. Bien sûr, l'accès aux ressources numériques de la BU ne peut se concevoir sans formation préalable : formation de la documentaliste qui formerait ensuite elle-même ses élèves, ou bien formation dispensée aux élèves directement par le personnel de la BU.

Cette formule exige peu de moyens financiers, car le SCD n'a pas à investir des fonds supplémentaires pour la consultation des ressources électroniques. Cependant, ce scénario demande du temps, car il suppose de former les documentalistes, voire les élèves eux-mêmes, et d'assurer une présence à chaque accueil de classe. On peut estimer la formation des documentalistes aux bases électroniques accessibles au niveau lycée et aux classes préparatoires à environ 4 heures, assurées par un agent de catégorie B, soit 96 € environ. A cela s'ajoute la présence à chaque séance de formation d'un agent de catégorie B. On peut envisager des séances de 2 heures, par demi-groupes (puisque une classe de lycée compte rarement moins de 30 élèves) : en effet, si l'on forme les documentalistes à toutes les bases accessibles pour les lycéens, elles feront ensuite un choix en fonction de chaque classe, selon les besoins des élèves. La formation d'une classe entière reviendrait donc à 96 € environ.

Quels sont les avantages de cette formule ? Tout d'abord, de familiariser les lycéens avec l'espace de la BU. D'autre part, cette solution ne nécessite pas d'investissement particulier : elle est tout à fait réalisable à partir des moyens humains et financiers actuels du SCD.

Parallèlement, l'inconvénient est aussi d'obliger au déplacement des élèves à la BU, déplacement qui, pour certains lycées, n'est pas toujours facile à organiser. D'autre part, cette utilisation des ressources électroniques restera ponctuelle, puisqu'elle ne sera pas possible au sein des CDI. Cela peut donc constituer un frein pour certains élèves. Dès lors, si l'on forme à des ressources qui ne seront peut-être pas utilisées avant l'entrée à l'université, la formation dispensée ne risque-t-elle pas d'avoir peu d'effets ?

## **2. Scénario ambitieux : un accès distant aux ressources électroniques**

On pourrait également envisager de fournir un accès distant aux bases utiles pour les lycéens. Les documentalistes et leurs élèves pourraient ainsi consulter, par accès distant, via leur compte, les ressources électroniques qui les intéresseraient. Le SCD négocierait alors des extensions de licences pour ses ressources électroniques. Cela supposerait que les CDI puissent faire appel aux services informatiques du SCD en cas de problème. Cela impliquerait également un investissement financier très important. Ce coût est extrêmement difficile à chiffrer, car chaque éditeur a son propre système de fonctionnement. Certains fonctionnent par accès simultanés, d'autres en parallèle avec l'édition papier... Chaque modèle est donc spécifique, et il faudrait négocier l'accès distant avec chaque éditeur et sur des bouquets précis pour avancer des chiffres.

L'avantage de ce fonctionnement serait bien évidemment de permettre aux CDI un accès constant à certaines ressources électroniques qu'ils n'ont pas les moyens de financer, et de familiariser très rapidement les lycéens aux ressources électroniques. Cela éviterait également le déplacement dans les locaux de la BU, pas toujours aisé à organiser pour les lycées, ainsi que le côté très ponctuel de l'utilisation des ressources électroniques.

Cependant, les inconvénients de ce scénario sont majeurs. Il est peu réaliste en regard des enjeux juridiques et financiers. En effet, comme nous l'avons vu, l'accès distant demanderait à être négocié au cas par cas en fonction des bouquets proposés par chaque éditeur. Or, il se peut très bien qu'une seule base soit intéressante pour les lycéens dans tout un bouquet. D'autre part, il est également impossible d'inscrire les lecteurs extérieurs (lycéens ou élèves de classes post-baccalauréat) sous un statut qui leur permette d'obtenir l'accès distant, car les licences l'interdisent.

## **C. Autres services**

### **1. L'accès physique**

On pourrait également amorcer une réflexion sur la gratuité de l'inscription pour les étudiants de classes post-baccalauréat et les enseignants des lycées, qui jouerait comme un dispositif incitatoire amenant à fréquenter la bibliothèque universitaire. Si, pour les lycéens, la gratuité est déjà acquise, l'inscription est de 30 € pour les lecteurs extérieurs. Si, sur un lycée comme Du Bellay, par exemple, on envisage la gratuité pour 132 élèves de classes préparatoires et 120 enseignants, le manque à gagner serait pour le SCD, au maximum de 7560 €.

Parallèlement, des dispositifs incitatifs, qui consisteraient à réaliser les cartes à l'avance et à les distribuer directement aux lycéens, permettraient de simplifier l'inscription et l'accès à la BU : un lycéen déjà inscrit osera plus facilement se rendre à la bibliothèque s'il bénéficie déjà d'une carte.

L'avantage de ce dispositif serait donc de simplifier l'accès, et d'amener à la bibliothèque universitaire des publics qui ne s'y rendent pas, par crainte ou pour une question de coût. Amener les enseignants à la BU permettrait aussi de jouer sur l'effet de prescription. L'inconvénient de ce scénario peut résider dans le manque à gagner au niveau des recettes d'inscription. Cependant, on peut supposer que dans le cas d'une inscription payante, certains de ces lecteurs extérieurs ne se seraient pas inscrits : le manque à gagner est donc tout à fait relatif.

### **2. Services de renseignements**

Le SCD d'Angers bénéficie d'un service de renseignements en ligne, Ubib.fr. Il serait très facile de le mettre à disposition des lycéens, dans le cadre d'un partenariat, puisque l'accès n'est pas expressément refusé aux lecteurs extérieurs du SCD. Il suffirait simplement de promouvoir ce service lors des formations et auprès des documentalistes et de leurs élèves. Cela serait à intégrer dans le coût d'une communication plus globale en direction des lycéens sur les services proposés par le SCD.

### **3. Projets communs**

Enfin, le SCD et les CDI pourraient réfléchir conjointement à la réalisation de projets en commun, à l'organisation d'événements touchant à la fois les lycéens et les étudiants : expositions, des rencontres, des animations. La présence d'une galerie d'exposition, la Galerie 5, au cœur de la BU Belle Beille, pourrait faciliter cette coopération autour de l'organisation d'événements communs. On pourrait également imaginer un travail avec des classes de lycées à option arts plastiques : visites guidées, travail sur un artiste...

Cela nécessiterait un fort investissement en moyens humains, du fait de la concertation nécessaire entre les deux partenaires, et de l'organisation proprement dite. Le coût financier, lui, serait plus ou moins important selon l'ampleur de l'évènement. Selon les moyens investis, il pourrait être nécessaire de faire appel à des financements extérieurs, comme des subventions, par exemple, portant sur des projets ciblés.

L'avantage induit par une organisation conjointe est le partage des coûts et des moyens techniques dont disposent l'un et l'autre partenaire. Cette coopération permettrait donc de multiplier ses sources de financement, et, pour les CDI, de pouvoir organiser en commun des évènements que leur budget ne leur aurait pas permis d'organiser seuls.

En outre, le CDI bénéficierait de l'expertise technique de la BU en termes d'organisation d'évènements culturels, déjà pratiquée avec la Galerie 5 ; pour le SCD, cette coopération serait l'occasion de démultiplier l'impact de la visite.

Cependant, il existe des freins à ce type d'actions. En effet, même dans l'optique d'un partage des coûts, le budget du CDI peut être trop limité pour investir dans des projets de ce genre. Il serait alors nécessaire de faire appel à des crédits extérieurs, sous forme de subventions. L'écueil peut être aussi d'en rester au caractère ponctuel, spectaculaire de ces rencontres. Celles-ci doivent se concevoir dans un cadre plus large de partenariat pour être efficaces et sensibiliser réellement les lycéens à l'utilisation de la bibliothèque universitaire.

### 3. Synthèse

Les scénarii sont multiples, car il est difficile de proposer un modèle, un moule unique pour le partenariat, qui serait le meilleur : si certaines hypothèses semblent plus facilement applicables que d'autres, une option qui semble la meilleure dans un cas peut ne pas l'être pour un autre lycée. Il s'agit donc de faire des choix sur chacun des points que l'on souhaite développer.

#### A. La formation à l'information

<b>Sensibilisation et découverte de la BU</b>			
	<b>Coût financier</b>	<b>Investissement en temps de travail</b>	<b>Efficacité en direction des usagers</b>
<b>Visites seules</b>	Très faible	Important	Moyenne
<b>Visites + plan de communication global</b>	Moyen	Important	Bonne

En ce qui concerne la sensibilisation et la découverte de la BU par les lycéens, les visites gagneraient sans doute à être renforcées par un plan de communication global en direction des lycées : d'un coût raisonnable en regard du budget du SCD, il permet de gagner en efficacité et en visibilité pour la BU.

<b>Séances de formation documentaire</b>			
	<b>Coût financier</b>	<b>Investissement en temps de travail</b>	<b>Efficacité en direction des usagers</b>
<b>Prise en charge par la BU</b>	Faible	Important pour le SCD / moyenne pour le CDI	Moyenne
<b>Prise en charge par les documentalistes</b>	Faible	Importante pour le CDI / moyenne pour le SCD	Bonne

Quant aux séances de formations documentaires proprement dites, il semble que le partenariat, pour respecter l'identité propre et la liberté pédagogique des CDI, doive se construire sur le principe du transfert de compétences aux documentalistes. Cela permettrait de ne pas se poser en termes de concurrence, et de leur laisser la liberté pédagogique nécessaire pour mener à bien leur mission.

## **B. Elargissement de l'offre de ressources et de services**

### **1. Accès aux fonds de la BU**

<b>Accès aux fonds universitaires</b>				
	<b>Coût financier</b>	<b>Investissement en temps de travail</b>	<b>Efficacité en direction des usagers</b>	<b>Freins</b>
<b>Prêts d'ouvrages sur le modèle des BDP</b>	Faible	Moyen	Moyenne	Faibles
<b>Le CDI "bibliothèque associée"</b>	Faible	Important	Bonne	Forts : crainte de perte d'identité de la part du CDI

Dans le cas de l'accès aux fonds de la BU, si le modèle du « CDI bibliothèque associée » permet une très grande cohérence dans l'organisation documentaire du lycée à l'université, dans la pratique, les freins psychologiques et politiques quant à l'identité propre du CDI, et le fait d'avoir deux tutelles très différentes, risque d'être un obstacle majeur pour ce scénario.

## 2. Accès aux ressources électroniques

Accès aux ressources électroniques				
	Coût financier	Investissement en temps de travail	Efficacité en direction des usagers	Freins
À la BU	Très faible	Moyenne (temps de formation)	Moyenne, car accès ponctuel	Faibles
Accès distant au CDI	Très important Difficile à chiffrer	Moyenne (temps de formation)	Bonne, car accès régulier	Forts : obstacles juridiques, négociations complexes avec les éditeurs

Ainsi, l'accès distant aux ressources électroniques pour les lycéens apparaît comme un vœu pieux, qui se heurte à la complexité des contrats établis avec les éditeurs. D'autre part, cela nécessiterait d'étudier chaque base en fonction des besoins des lycéens, et donc de les négocier une par une, ce qui est quasiment impossible, puisque les éditeurs fonctionnent par bouquets. Cependant, si l'accès à toutes les ressources numériques reste une quasi-utopie, on pourrait réfléchir à l'accès à Factiva, une base d'articles de journaux en texte intégral au niveau très accessible pour les lycéens. Actuellement, le coût de l'achat de Factiva (16000 \$ pour 20 accès simultanés) est partagé entre le SCD du Mans, celui de Nantes et celui d'Angers, avec un coefficient affecté à chacun en fonction des accès simultanés dont il dispose. Le SCD d'Angers possède 7 accès simultanés : en rajouter deux pour les lycées, par exemple, ferait augmenter le coût pour le SCD de 6000 à 10000 \$ environ. Ce coût important nécessiterait donc d'évaluer avec les documentalistes leurs besoins et l'utilité de cette base pour les lycéens.

Les actions possibles au SCD sont donc nombreuses : mais elles doivent être évaluées au cas par cas, en fonction de chaque CDI, pour correspondre réellement à leurs besoins et à leurs spécificités.

## Conclusion

---

Souvent préconisée, peu mise en pratique, la transition entre le lycée et l'université, en particulier au niveau documentaire, est pourtant un facteur essentiel dans la réussite des études supérieures. Elle passe par une sensibilisation précoce aux ressources et services de la bibliothèque universitaire et par une formation spécifique à la recherche d'informations, qui les confrontera également aux outils de recherche qu'ils auront à utiliser à l'université.

Au-delà des traditionnelles visites lors d'une journée Portes ouvertes, le souhait du SCD de l'Université d'Angers est double : créer des passerelles avec les CDI, pour accompagner et orienter les lycéens avant leur inscription à l'Université, afin de limiter, autant que possible, le « fossé documentaire » ; et desservir le public naturel des étudiants et enseignants des classes préparatoires afin de répondre à leur besoin de documentation universitaire. Ce dossier a déjà permis de nouer des contacts avec plusieurs lycées et de dessiner les grandes lignes de plusieurs actions. Ce travail va prendre toute son ampleur sur l'année scolaire 2009-2010.

Ce partenariat, qui doit trouver son équilibre entre nécessité de formalisation et souplesse d'adaptation aux besoins spécifiques des partenaires, permettra d'étendre le champ d'action du SCD à d'autres publics que celui de la communauté universitaire *stricto sensu*. Certes, certains scénarii ambitieux peuvent se heurter à des freins financiers ou psychologiques qui semblent aujourd'hui majeurs. Il faut laisser le temps aux actions de se développer, et penser le partenariat sur du long terme. Commencer par un scénario très modeste peut jouer comme une porte d'entrée dans le monde lycéen, assez étranger à celui de l'université. Ces premières actions, en amenant une certaine reconnaissance du projet de partenariat à tous les niveaux, pourront ensuite nourrir la réflexion sur des projets plus ambitieux. D'autre part, comme j'ai pu le constater lors des prises de contact avec les documentalistes, l'incitation par l'exemple joue un rôle certain : lorsqu'un autre lycée est déjà partenaire, il existe une plus grande confiance dans les actions proposées. La collaboration entre les CDI des lycées et le SCD est ainsi amenée à se consolider et à s'étendre au fur et à mesure des actions.

## Bibliographie-Webographie

---

*Cette bibliographie est sélective et non exhaustive. Je n'ai pas cherché à recenser tous les documents qui pouvaient toucher, de près ou de loin, à la transition et aux partenariats documentaires entre l'université et le lycée, mais plutôt ceux qui m'ont aidée à construire ma réflexion.*

*Le choix d'un classement thématique obéit à la logique de l'élaboration de ce PPP. Différents documents m'ont donné des outils pour poser les jalons préalables à la réflexion sur les scénarii proprement dits : analyse des spécificités de chaque partenaire (SCD et CDI) et définition des étapes de construction et du cadre d'un partenariat. Les documents portant sur la transition lycée-université m'ont à la fois permis de poser des constats sur les relations entre l'enseignement secondaire et supérieur au niveau documentaire, et de trouver des pistes pour l'élaboration des scénarii. J'ai choisi de consacrer une partie aux compétences informationnelles, car celles-ci me semblent être, au delà de l'accès à des outils ou à de la documentation, le cœur de la problématique de la transition lycée-université.*

*Enfin, j'ai fait le choix de privilégier, autant que possible, des documents de moins de 10 ans (hormis certains textes de référence ou textes juridiques), afin de tenir compte du caractère incontournable du Web aujourd'hui dans la formation à l'information.*

### CONNAISSANCE DES PARTENAIRES POTENTIELS

#### - L'Université et le SCD d'Angers

UNIVERSITÉ D'ANGERS. Site de l'Université d'Angers [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.univ-angers.fr/>> Consulté le 25 septembre 2009

UNIVERSITÉ D'ANGERS. Service commun de la Documentation. *Rapport d'activité 2008-2009*, [en ligne]. Disponible sur : <[http://bu.univ-angers.fr/index.php?S\\_file=config/html/rapports\\_chiffres.php](http://bu.univ-angers.fr/index.php?S_file=config/html/rapports_chiffres.php)> Consulté le 25 septembre 2009

#### - Lycées, lycéens et CDI

CHAPRON, Françoise, et HASSENFORDER, Jean. *Les CDI (Centres de documentation et d'information) des lycées et collèges*. Paris: Presses universitaires de France, 2003, 245 p.

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE. *Rentrée scolaire 2008 : conférence de presse*, 28 août 2008, Paris [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.education.gouv.fr/cid22138/rentree-scolaire-2008-conference-de-presse.html>>

DURPAIRE, Jean-Louis, « Les CDI entre multipolarité et virtualité », in *Inter CDI*, n°201, mai-juin 2006, p. 6-9 [en ligne]. Disponible sur : <[http://www.savoirscdi.cndp.fr/fileadmin/fichiers\\_auteurs/Centre\\_de\\_ressources/Espace\\_CDI](http://www.savoirscdi.cndp.fr/fileadmin/fichiers_auteurs/Centre_de_ressources/Espace_CDI)>

/Construction\_restructuration/Les\_CDI\_entre\_multipolarite\_et\_virtualite.pdf> Consulté le 25 septembre 2009

DURPAIRE, Jean-Louis. *Les professeurs documentalistes*. [Orléans]: SCEREN-CRDP Académie d'Orléans-Tours, 2006.

DURPAIRE, Jean-Louis. « A la BM ou au CDI : les usages des collégiens et des lycéens », in Congrès de l'ABF. *Parcours en bibliothèque : des adonassants aux jeunes adultes*, 12-15 juin 2008, Reims. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/session%2020%20jean%20louis%20durpaire.pdf>> Consulté le 25 septembre 2009

HERSENT, Jean-François, « Les pratiques culturelles adolescentes : France, début du troisième millénaire », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2003, n° 3, p. 12-21 [en ligne]. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2003-03-0012-002>>

*La Lettre des CDI, Bulletin des documentalistes de l'académie de Paris*, mars/avril 2007, n° 59-60 [en ligne]. Disponible sur : <[http://cdi.scola.ac-paris.fr/lettre\\_cdi/lettres/lettre\\_59-60.pdf](http://cdi.scola.ac-paris.fr/lettre_cdi/lettres/lettre_59-60.pdf)>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 relatif au Socle commun de connaissances et de compétences et modifiant le code de l'Education*. Journal Officiel n° 159 du 12 juillet 2006, [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.docidTexte=JORFTEXT000000818367&dateTexte=>>> Consulté le 25 septembre 2009

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Circulaire n°2005-135 du 9 septembre 2005*. Bulletin officiel n° 34 du 22 septembre 2005, [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.education.gouv.fr/bo/2005/34/MENT0501853C.htm>> Consulté le 25 septembre 2009

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE. *Missions des personnels exerçant dans les centres de documentation et d'information, circulaire n°86-123 du 13 mars 1986*. Bulletin officiel n° 12 du 27 mars 1986.

## **LES PARTENARIATS EN BIBLIOTHÈQUE**

AROT, Dominique, *Les partenariats des bibliothèques*, Paris, Presses de l'Esssib, 2002, 367 p.

*Guide de la coopération bibliothèque-école*, Paris, CRDP de Créteil, Fédération française de coopération entre bibliothèques, 1996, 110 p.

SANZ, Pascal. *Guide de la coopération entre bibliothèques*, Paris: Éd. du Cercle de la librairie, 2008, 315 p.

## **LA TRANSITION LYCÉE-UNIVERSITÉ**

BRUNEL-BACOT, Simone. *Un passeport documentaire de l'école à l'université : de la BCD au CDI et à la BU*, Montpellier : CRDP du Languedoc Roussillon, 1997.

CHANTE, Alain. « Un passeport encore valide ? », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2005, n° 6, p. 33-37 [en ligne]. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/>> Consulté le 25 septembre 2009

COLCANAP, Grégory, et PUCHEU-PLANTÉ, Charles. « L'évolution des usages et des pratiques documentaires du lycée à l'université », [en ligne] in *L'évolution des usages et des pratiques documentaires du lycée à l'université : besoins, attentes et représentations*, journée d'étude, 25 mars 2009, Université d'Artois. Disponible sur : <[http://portail.bu.univ-artois.fr/webcontent/viewer/viewer.asp?INSTANCE=INCIPIO&EXTERNALID=WBCTDOC\\_1265](http://portail.bu.univ-artois.fr/webcontent/viewer/viewer.asp?INSTANCE=INCIPIO&EXTERNALID=WBCTDOC_1265)> Consulté le 25 septembre 2009

COULON, Alain, *Le métier d'étudiant : l'entrée dans la vie universitaire*, Paris : Économica, Anthropos, 2005, 240 p.

DURPAIRE, Jean-Louis, et RENOULT, Daniel. *L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures*. N°2009-024. Paris : Ministère de l'Éducation Nationale, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, mars 2009, 62 p.

LEBLOND, Corinne, VEREBES, Sylvie, BRUCKERT, Renaud, et al. La coopération documentaire lycée-université dans le Nord-Pas-de-Calais [en ligne], in *L'évolution des usages et des pratiques documentaires du lycée à l'université : besoins, attentes et représentations*, journée d'étude, 25 mars 2009, Université d'Artois. Disponible sur : <[http://portail.bu.univ-artois.fr/webcontent/viewer/viewer.asp?INSTANCE=INCIPIO&EXTERNALID=WBCTDOC\\_1265](http://portail.bu.univ-artois.fr/webcontent/viewer/viewer.asp?INSTANCE=INCIPIO&EXTERNALID=WBCTDOC_1265)> Consulté le 25 septembre 2009

MALIÉ, Pierre. *La formation à la maîtrise documentaire dans les bibliothèques scolaires : pour une meilleure transition vers l'Université*. Mémoire d'étude DCB. Villeurbanne, ENSSIB, 2009, 62 p. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2071>> Consulté le 25 septembre 2009

PAPY, Fabrice. « Le Visual...Catalog comme dispositif de médiation documentaire dans le cadre de la transition Lycée-Université » [en ligne], in *L'évolution des usages et des pratiques documentaires du lycée à l'université : besoins, attentes et représentations*, journée d'étude, 25 mars 2009, Université d'Artois. Disponible sur : <[http://portail.bu.univ-artois.fr/webcontent/viewer/viewer.asp?INSTANCE=INCIPIO&EXTERNALID=WBCTDOC\\_1265](http://portail.bu.univ-artois.fr/webcontent/viewer/viewer.asp?INSTANCE=INCIPIO&EXTERNALID=WBCTDOC_1265)> Consulté le 25 septembre 2009

RENOULT, Daniel. « La transition du lycée à l'université » [en ligne], in *Parcours en bibliothèque : des adonassants aux jeunes adultes*, Congrès de l'ABF, Reims, 12-15 juin 2008. Disponible sur <<http://www.abf.asso.fr/IMG/pdf/renoult.pdf>>

SAUTORY, Olivia. « La démocratisation de l'enseignement supérieur : évolution comparée des caractéristiques sociodémographiques des bacheliers et des étudiants ». *Education & formations*, n°74, avril 2007, p.49-64.

## PRATIQUES DOCUMENTAIRES ET COMPÉTENCES INFORMATIONNELLES

AMERICAN LIBRARY ASSOCIATION (1989). *Presidential Commission on Information Literacy Final Report*. Chicago : ALA [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ala.org/ala/mgrps/divs/acrl/publications/whitepapers/presidential.cfm>> Consulté le 25 septembre 2009

BÉGUIN-VERBRUGGE, Annette. « Compétences informationnelles pour une meilleure insertion universitaire », [en ligne] in *Parcours de formation documentaire des étudiants : à qui de jouer ?*, 5es Rencontres FORMIST , 9 juin 2005, Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, Lyon-Villeurbanne. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1170>>

BÉGUIN-VERBRUGGE, Annette. « Un nouvel acteur de la formation à l'information : l'ERTé Culture informationnelle et curriculum documentaire » [en ligne], in *Formation à l'information : réalisations et acteurs, où en sommes-nous ?*, 8e rencontres FORMIST, 19 juin 2008, Ecole Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques, Lyon-Villeurbanne. Disponible sur : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1787>>

CENTRE FOR INFORMATION BEHAVIOUR AND THE EVALUATION OF RESEARCH (CIBER) AT UNIVERSITY COLLEGE LONDON (UCL). *Information Behaviour of the Researcher of the Future : a Ciber Briefing Paper*, 11 janvier 2008, 35 p. [en ligne]. Disponible sur : <<http://www.ucl.ac.uk/slais/research/ciber/downloads/ggexecutive.pdf>> Consulté le 25 septembre 2009

DUPLESSIS, Pascal. « Les compétences en information-documentation à l'entrée à l'université » [en ligne] , in *De la culture informationnelle aux compétences documentaires des élèves*, colloque du Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, Pôle EVS, 29 mai 2009, Blois. Disponible sur : <<http://www.slideshare.net/cddp37/duplessis-colloque2009>>

ERTé. *Erté, Culture informationnelle et curriculum documentaire* [en ligne]. Disponible sur <[http://geriico.recherche.univ-lille3.fr/erte\\_information/](http://geriico.recherche.univ-lille3.fr/erte_information/)> Consulté le 25 septembre 2009.

TOUITOU, Cécile. « Les nouveaux usages des générations internet », *Bulletin des Bibliothèques de France*, 2008, n° 4, p. 67-70 [en ligne]. Disponible sur : <<http://bbf.enssib.fr/>>

## **Table des annexes**

---

<b>ANNEXE 1 : LE SERVICE COMMUN DE LA DOCUMENTATION DE L'UNIVERSITÉ D'ANGERS.....</b>	<b>54</b>
<b>ANNEXE 2 : COLLECTIONS DU SCD D'ANGERS.....</b>	<b>55</b>
<b>ANNEXE 3 : RESSOURCES ÉLECTRONIQUES DU SCD D'ANGERS.....</b>	<b>56</b>
<b>ANNEXE 4 : SITUATION GÉOGRAPHIQUE DES LYCÉES INTÉRESSÉS PAR UN PARTENARIAT.....</b>	<b>58</b>

## ***Annexe 1 : Le Service Commun de la documentation de l'Université d'Angers***



## Annexe 2 : Collections du SCD d'Angers

	BU Belle Beille	BU Saint Serge	BU Montclair	
	262652	62404	13022	3
	3037	2480	4626	
	3393	1330	1	
	1182			
	2183	566	1	
	933		505	
	244			
	169	19	3	
<b>AL</b>	<b>273793</b>	<b>66799</b>	<b>18158</b>	<b>3</b>

Nombre d'unités documentaires				
	BU Belle Beille	BU Saint Serge	BU Montclair	
	331826	80907	24891	4
	4098	2586	9044	
	3882	1335		
	1248			
	2321	566		
	936		569	
	260			
	173	23	5	

## **Annexe 3 : Ressources électroniques du SCD d'Angers**

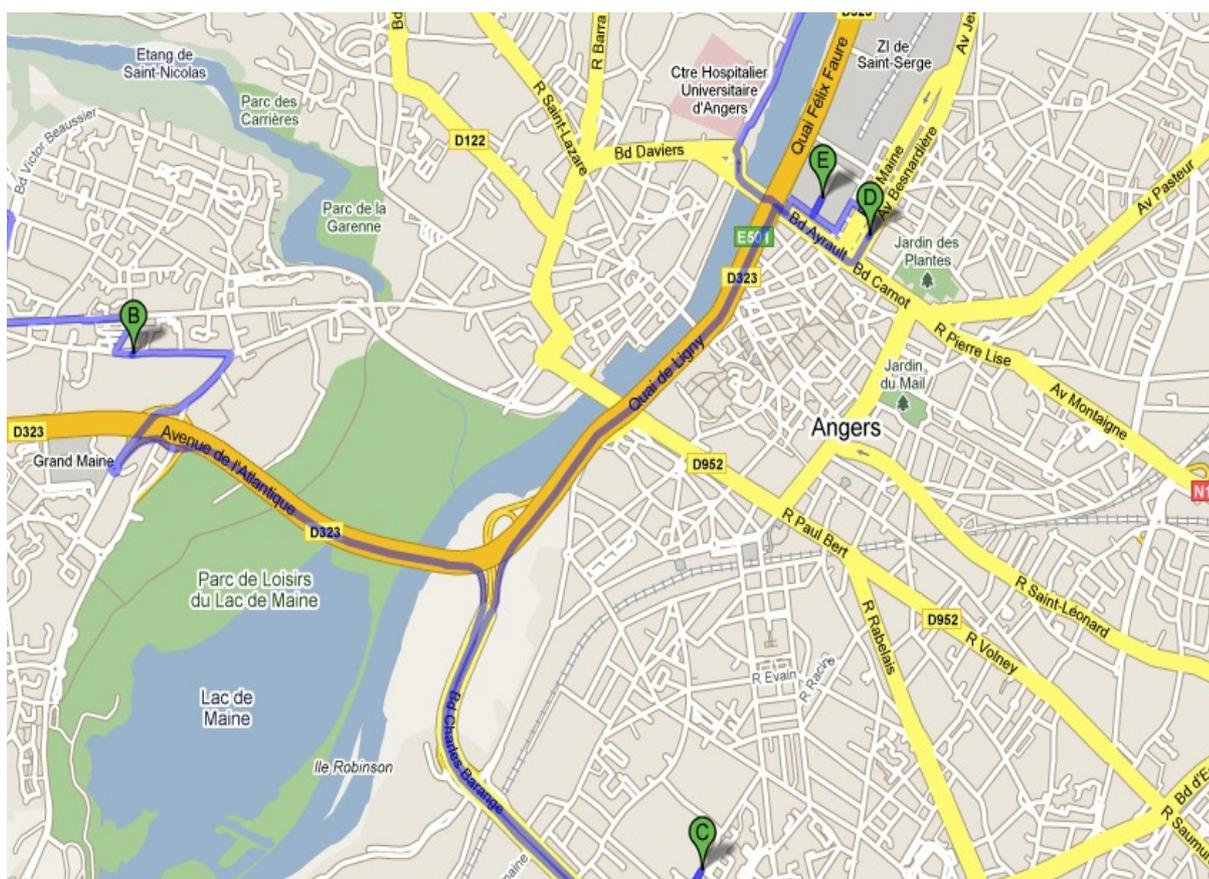
Bouquet / éditeur	Nombre de titres
ACS	36
AIP/APS	17
AJDA -Dalloz	13
Blackwell STM & SHS	1076
Cairn	190
<i>Cambridge University Press</i>	298
<i>Cochrane Library</i>	5785
<i>EMC Consulte</i>	187
<i>Factiva</i>	625
IOP	103
Juriscasseur	6
<i>Jstor</i>	689
Lextenso	8
LNCS	6960
OSA	14
PBSC	232
PsycARTICLES	77
RSC	31
ScienceDirect	2423
Springer	2206
<i>Techniques de l'Ingénieur</i>	67
Wiley	689
<b>Total</b>	<b>21732</b>

**Périodiques électroniques :**  
bouquets et nombre de titres  
acquis par le SCD en 2008-  
2009 (en italique, les  
nouveautés 2008)

<b>Bases de données</b>
Doctrinal Plus
Econlit
Francis
Eric
Modern language association
<i>Kompass</i>
<i>Electre</i>
<i>Chemical Abstracts</i>
<i>Mathsci</i>
Année philologique
Scopus
<i>PsycINFO</i>

**Bases de données :** bases  
proposées par le SCD en  
2008-2009

## **Annexe 4 : Situation géographique des lycées intéressés par un partenariat**



- A : Bibliothèque universitaire Belle Beille
- B : Lycée Bergson
- C : Lycée Chevrollier
- D : Lycée Du Bellay
- E : Bibliothèque Universitaire Saint Serge
- F : Bibliothèque Universitaire Montéclair

# Index

---

## A

accès distant.....	8, 13, 24, 41, 42, 45
AID.....	21
Aleph.....	40

## B

B2i.....	21, 22, 32
bases de données.....	13, 16, 22, 24, 30, 41
BCDI.....	19, 22, 38, 39, 41
Belle Beille.....	11, 13, 14, 16, 27, 38, 43
Bergson.....	16, 27, 33

## C

catalogue.....	13, 14, 16, 22, 24, 32, 36, 37, 39, 40
Chevrollier.....	16, 27, 33, 37-40, 56
co-financement.....	25, 39, 40
communication.....	7, 8, 15, 17, 20, 21, 26, 35, 43, 44
concertation.....	16, 17, 25, 26, 28, 30, 33-38, 40, 43
convention.....	7, 25, 28, 30

## D

déplacement.....	35, 38, 39, 41, 42
Du Bellay.....	16, 33, 40, 42

## E

ECJS.....	20, 21
ERTé.....	37, 52
évaluation.....	20, 22, 26, 28, 32, 33, 37, 39
Evry.....	3, 7, 29-32

## F

Factiva.....	45
formation.....	4, 7-9, 13-17, 20-24, 26, 27, 30-37, 40, 41, 44, 47, 49, 51, 52
Formation.....	52

## G

Galerie 5 .....	13
Google.....	12, 19, 20
groupe de pilotage.....	26, 30

<b>H</b>	
horaires d'ouverture.....	14
<b>I</b>	
IGB.....	20, 33
IGEN.....	20, 33
information literacy.....	5, 16, 52
inscription.....	12, 37, 42, 47
Internet.....	19-21, 24
<b>L</b>	
livrels.....	13
<b>M</b>	
Montclair.....	11, 14, 15, 38
<b>N</b>	
navette.....	38
<b>O</b>	
ordinateurs portables.....	13
<b>P</b>	
passeport documentaire.....	37, 50
pratiques documentaires.....	7, 16, 19, 51
prêts.....	15, 27, 37-40
<b>R</b>	
ressources électroniques.....	8, 13, 24, 25, 36, 41, 42, 45
Réussir en Licence.....	16
<b>S</b>	
Saint-Serge.....	11, 14
sensibilisation.....	34, 35, 44, 47
socle commun.....	17, 50
<b>T</b>	
TPE.....	20, 21, 23-25, 30
tutelles.....	25-27, 37, 41, 45
<b>U</b>	
Ubib.fr.....	13, 43
<b>V</b>	
visites.....	8, 12, 13, 15, 29, 30, 32, 34, 35, 43, 44, 47
Visual Catalog.....	32

